

Deuxième séance, mercredi 14 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Comptes 2013 de l'Etat: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport d'activité pour l'année 2013: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapports et comptes 2013: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes de l'Etat: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport d'activité: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapports et comptes 2013: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes de l'Etat: Direction de l'économie et de l'emploi. – Rapport d'activité: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes de l'Etat: Bilan et Annexes aux comptes. – Comptes de l'Etat: Récapitulation. – Projet de décret 2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg; lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité 2013 de l'ensemble des Directions: récapitulation et vote final. – Recours en grâce. – Projet de décret 2014-DIAF-47 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport 2013-DIAF-88 concernant l'inventaire des surfaces d'assolement du canton de Fribourg et outils de contrôle (P2013.12); discussion. – Motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'environnement); prise en considération. – Postulat 2014-GC-7 Daniel Gander/Charls Brönnimann (modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex – nouvelle classification); prise en considération. – Elections ordinaires.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. François Bosson, Gabrielle Bourguet, Claude Brodard, Dominique Butty, Marc-Antoine Gamba, Markus Ith, Emmanuelle Kaelin Murith, Ursula Krattinger-Jutzet, Christa Mutter, Bernhard Schafer, Ralph Alexander Schmid et Yvonne Stempfel-Horner.

Sans justification: Erika Schnyder.

M. Erwin Jutzet, conseiller d'Etat, est excusé.

Comptes de l'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les excédents de charges en valeur absolue ont régulièrement augmenté au cours des exercices passés. Si l'on observe le compte 2012, le budget 2013 et les comptes 2013, on constate une augmentation régulière, allant de 100% pour les comptes 2012, à 105% pour les comptes 2013, avec pour cette dernière année un excédent de charges de 650 millions de francs.

Les comptes 2013 présentent un dépassement de l'excédent de charges de 13,2 millions par rapport au budget. Cette augmentation provient des dépassements suivants dans leur ordre d'importance:

- > le Service de la santé publique: + 7 millions
- > les assurances sociales: + 3 millions

- > le Service de l'action sociale: + 1,7 million
- > le Service de la prévoyance sociale: + 1,1 million
- > le Service de l'enfance et de la jeunesse: + 0,7 million.

Les autres domaines, à savoir le Secrétariat général, le Service dentaire, le Service du médecin cantonal, le RFSM et la buanderie de Marsens respectent le budget ou présentent même des comptes très légèrement meilleurs qu'escompté.

Concernant les postes de travail, nous constatons le quasi respect du budget.

Quelques remarques de détail sur les chapitres suivants. Tout d'abord, au niveau du Service de la santé publique, on relève une augmentation de 7 millions de francs qui appelle les explications suivantes: les coûts dus au HFR dépassent de 5,2 millions ceux qui étaient prévus au budget 2013. Ce dépassement a pu être compensé grâce à une provision de 4,2 millions environ pour des prestations de 2012 – il s'agissait d'un manque de recettes stationnaires – ainsi que par une provision constituée pour travail de nuit de près de 1 million de francs. Ainsi, sur le plan purement comptable, le compte du HFR ne pénalise pas les comptes 2013. Nous avons puisé dans les provisions. En chapitre d'introduction hier, toutes ces provisions ont été présentées. Toutefois, le décompte définitif 2013 intervient en 2014 et il faudra certainement à nouveau puiser dans des provisions pour compenser des montants 2013, ce qui sera possible aussi longtemps qu'existent des provisions.

Au chapitre des hôpitaux hors canton, il y a un dépassement de 15,6 millions de francs, en provenance des hôpitaux publics pour 13 millions environ et des cliniques privées pour 2,5 millions. La raison de cet excédent s'explique par l'augmentation des tarifs d'une part, d'autre part par l'aug-

mentation du nombre de Fribourgeois recourant aux hôpitaux publics et cliniques privées hors du canton, depuis que le libre choix a été introduit par la LAMal. Cette situation a été estimée sur la seule période janvier-avril 2012 en raison de retards de facturation des divers hôpitaux. On ne peut certes pas parler d'un exode massif des Fribourgeois vers les hôpitaux de Berne, Lausanne, Genève. Il s'agit pour une part de soins très pointus qui ne sont disponibles que dans ces hôpitaux universitaires. Le phénomène de l'augmentation démographique dans les districts du sud et alémaniques peuvent expliquer en partie cette situation. Il ne faut pas se voiler la face. L'image de l'HFR a souffert et il était temps de prendre des mesures.

Concernant les cliniques privées du canton et maisons de naissance, le dépassement de coûts pour ces établissements privés, dont le Daler, la Clinique générale et les maisons de naissance est de 4,2 millions. Heureusement, il a été possible de puiser dans des provisions pour équilibrer les comptes 2013. Les provisions se montent à 4,2 millions.

Concernant le HIB, il présente un excédent de revenus de plus de 4,4 millions provenant d'un montant de contrat de prestations 2013 inférieur au budget et d'un report de crédit de 2,7 millions pour des projets 2012. Le tout conduit à une amélioration de 4,4 millions.

Concernant le RFSM, le mandat de prestations s'est monté à 35,5 millions. Une amélioration de 3 millions de francs a eu lieu, à raison de 50% pour un report de projet et pour des recettes stationnaires supplémentaires pour l'autre 50%.

J'en viens maintenant au Service dentaire scolaire. Il y a déjà un moment que ce Service est en réorganisation. Les comptes montrent une réduction de l'excédent de charges de l'exercice due surtout à une réduction des charges proprement dites, en raison de la diminution du personnel de 2,86 EPT, avec pour conséquence une importante diminution des traitements et des charges sociales qui y sont liés. Par contre, le remboursement prévu des frais de soins par les communes n'a pas été atteint pour différentes raisons, notamment liées aussi aux intempéries. Il nous semble que ce Service devrait pouvoir être simplifié, voire transféré. Une nouvelle loi va être mise en consultation prochainement, selon l'information de la Directrice SAS. On verra les propositions du Conseil d'Etat à ce sujet.

Concernant la Buanderie de Marsens, on constate une amélioration de l'excédent de revenus simplement parce que l'on n'entretient plus (report d'acquisition d'équipement, de travaux d'entretien). On ne peut pas continuer ainsi avec cette entité et une décision devrait être prise depuis longtemps quant à l'avenir de cette Buanderie, ce d'autant plus qu'elle a perdu un client important durant l'année, avec pour conséquence la perte de revenus pour environ 120 000 francs.

Concernant le Service de la prévoyance sociale, compte tenu du fait que les décomptes des subventions de l'Etat se font sur la base des comptes révisés par les sociétés mandatées, nous relevons avec satisfaction que les révisions des institutions subventionnées sont enfin plus ou moins à jour. Pour celles

où ce n'est pas le cas, une planification existe. Malgré les gros montants en jeu, il n'y a pratiquement rien de particulier à signaler sur le plan global entre les comptes 2013 et le budget 2013, puisque l'excédent de charges se monte à environ 1 million de francs, soit 1% du montant total. On constate notamment une grosse augmentation des subventions pour les pensionnaires des EMS en raison du nouveau financement des soins et avec l'introduction du nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins (+ 1,2 million), respectivement une surestimation du taux de participation des résidents aux frais d'accompagnement (+ 3,9 millions). Enfin, il y a eu un important rattrapage de l'écart sur les années antérieures conduisant à un dépassement de crédits de plus de 2,3 millions pour 2013.

Le Service de l'action sociale présente une augmentation de son excédent de charges de 1,7 million. En ce qui concerne l'aide sociale des demandeurs d'asile, le canton verse 26,9 millions environ moins la subvention de la Confédération qui est de 23,5 millions, soit environ 3,5 millions de francs. D'autre part, en raison d'une forte réduction des décisions d'admission provisoire et d'octroi de l'asile par l'ODM, on constate une réduction de recettes de 937 000 francs de la part de la Confédération.

Enfin, concernant le chapitre des assurances sociales, il voit son excédent de charges croître de près de 3 millions. La principale cause de cette situation est liée aux subventions cantonales pour l'assurance-maladie qui croît de 4,4 millions de francs en raison de cas rétroactifs de 2012 apparus à la suite d'un retard de gestion dû à la mise en place du nouveau logiciel. Cette augmentation de charges est compensée partiellement par une facture inférieure des prestations complémentaires AVS d'environ 1,5 million de francs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour l'excellente analyse de la Direction. J'aimerais juste préciser deux éléments.

Le premier concerne l'HFR. M. le Rapporteur a parlé du prélèvement sur provisions pour des recettes. Ceci concernait un manque de recettes stationnaires pour l'année 2012, puisque pour l'HFR, nous sommes toujours aux comptes de l'Etat sur le budget de l'Etat avec le correctif de l'année d'avant. Les 4,218 millions concernaient l'année 2012. Une provision avait été faite dans le cadre des comptes 2012 pour pouvoir compenser cette différence.

Aux comptes 2013 l'HFR boucle avec une amélioration de ses comptes. Un montant de 5 669 000 francs sera reversé à l'Etat en 2014 sur les montants versés à l'HFR en 2013.

En ce qui concerne le Service dentaire scolaire, l'avant-projet de loi a déjà été mis en consultation. La consultation est terminée. Nous sommes actuellement en train de dépouiller les résultats.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Le rapport 2013 de la DSAS est riche en informations et en contenus, comme d'ailleurs la plupart des rapports de Directions. La Direction est vaste. Il suffit de lire en page 6 et 7 la législation en la matière pour s'en rendre compte. Il est difficile de ressortir des éléments particuliers généraux. Toutefois, quelques chiffres ont retenu notre attention.

A la page 12, à relever les 2175 EPT qui travaillent actuellement à l'HFR. Deuxième élément, le financement des hospitalisations hors canton, comme on l'a vu tout à l'heure, est en hausse continue. Les cas de cancers enregistrés sont en augmentation en raison de l'augmentation de la population, le nombre de cas par habitant restant constant. Le taux des enfants contrôlés par le Service dentaire est proche de 40%.

On note aussi une augmentation sensible des bénéficiaires de l'aide matérielle sociale domiciliés ou en séjour dans notre canton, environ + 600 personnes; les places d'accueil autorisées en crèche, qui varient de façon importante selon les régions, les districts de la Singine et de la Broye étant peu dotés à ce niveau-là. L'effectif de la Direction passe de 159,36 EPT en 2012 à 165 EPT aux comptes 2013.

Une petite remarque pour l'année prochaine: la CFG souhaite que les chiffres de l'année précédente soient introduits dans le rapport, pour que la comparaison entre les deux exercices soit plus aisée.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Je cite tout d'abord mon lien d'intérêt avec l'Union syndicale fribourgeoise dont je suis membre.

Il n'est pas possible d'évoquer l'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales sans évoquer l'interview de M^{me} Käch, directrice de l'HFR, parue dans la presse du 11 avril dernier. Pour fêter ses 100 jours de fonction à la tête de l'hôpital fribourgeois, cette dernière s'est fendue d'une analyse sur le futur de l'institution qui a, à juste titre, indigné le personnel soignant et les organisations professionnelles concernées. Elle a défini l'HFR comme une simple entreprise privée présente sur un marché. Elle a profilé l'avenir financier de l'hôpital en proposant d'économiser 45 millions de francs par année sur le dos des salariés et a prétendu que les salaires fribourgeois étaient notablement plus élevés que la moyenne romande et suisse, ce qui est faux. Non contente de décocher flèche après flèche à l'encontre des employés, elle enfonce le clou en imaginant sortir le personnel soignant du personnel de l'Etat au profit d'une réglementation propre, à la baisse évidemment. Ces propos sont inquiétants. Alors qu'il s'agit de tout mettre en œuvre pour rassurer et motiver le personnel concerné au regard de la charge qu'il assume et des enjeux à venir auxquels il devra faire face, cette directrice met le feu aux poudres en affirmant être prête à assumer un conflit frontal avec les salariés. D'où cette question à votre intention, M^{me} la Conseillère d'Etat: dans cette interview, s'agit-il d'une bourde de communication sur laquelle M^{me} Käch compte

revenir bientôt pour apaiser les esprits? Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat quant à cette menace de péjoration des conditions de travail de rémunération du personnel de l'HFR?

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts vous les connaissez: je suis un disciple d'Hippocrate en tant que chirurgien orthopédiste. Je reviens sur les hospitalisations extra cantonales qui me préoccupent au plus haut point. Les hospitalisations extracantonales prennent l'ascenseur et cela est également signalé à la page 13 du rapport d'activité. Est-ce déjà l'effet d'une centralisation hospitalière prônée par votre Direction, M^{me} la Commissaire? On peut penser que le démantèlement de nos hôpitaux de districts commence à faire son effet. La charge de 34 millions et de 21 millions, signalée aux positions 3611.400 et 3611.500, ramenée à l'époque de Médiplan, représente le déficit d'un hôpital de district. On aurait pu garder un hôpital de district. La planification hospitalière 2015, en consultation actuellement, planifie quatre zones d'hospitalisation. La zone nord-est est celle qui connaît la plus forte hospitalisation extracantonale. La rumeur de la restructuration de l'hôpital de Tavel y est, je pense, pour quelque chose. Il est à mon avis impératif de conserver des structures d'accueil hospitalières dans tous les districts, ceci pour canaliser nos patients fribourgeois vers nos structures hospitalières fribourgeoises. Je suis conscient de nager à contre-courant en affirmant cela, mais je reste persuadé que nous devons à tout prix conserver nos structures médicales cantonales dans tous les districts, pour assumer nos urgences préhospitalières de proximité, ceci aussi pour pallier à l'insuffisance croissante de la prise en charge par les médecins de premier recours, race en voie de disparition.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous me permettrez d'intervenir sur les nombreuses réactions concernant une maltraitance dans le home de la Sarine. Je m'y autorise étant donné que j'ai dans ma famille cinq personnes qui travaillent dans les soins, à Chiètres, aux Fauvettes, à Marc-Aurèle et dans les soins à domicile. J'ai téléphoné moi-même à M^{me} Maradan pour lui dire que je respectais son courrier des lecteurs, mais qu'il me semblait qu'il y avait un manque de personnel dans ces homes. Une maltraitance est toujours possible. Ces personnes qui changent tout à coup d'horizon, qui trouvent une chambre avec un environnement particulier, on doit s'en occuper. Si je dois entrer dans un home – je suis le premier destiné à y entrer vu mon âge – je ne vais pas être un type facile. C'est sûr! Je tire mon chapeau au personnel soignant des homes. Quand vous avez des tâches à faire, que vous devez changer des couches 7 à 8 fois par nuit... Chacun d'entre nous, chaque conseiller ou conseillère d'Etat, devrait passer 24 heures dans ces homes pour voir le travail que font ces gens. Moi je leur tire un large coup de chapeau pour rétablir les faits.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. Toutes les questions ont été posées directement à la conseillère d'Etat. Toutefois, les questions de deux intervenants, le député Ganioz et le disciple d'Hippocrate, touchent des problèmes de financements, des problèmes économiques. Il est vrai que l'on n'a pas discuté en CFG, ni directement, avec M^{me} la Conseillère d'Etat, de l'in-

interview de M^{me} Käch. Par contre, nous avons longuement discuté des risques existants encore aujourd'hui sur ces comptes de l'HFR. Il faut se rendre compte que les comptes sont tels que nous les avons présentés tout à l'heure avec les commentaires de M^{me} la Conseillère. Il y a encore une épée de Damoclès qui est là. On sait bien que les tarifs de l'Hôpital cantonal sont contestés, notamment par M. Prix. Il y a un potentiel de risques, selon nous, extrêmement importants. C'est maintenant au conseil d'administration de l'HFR de trouver des solutions pour nous dire comment trouver ce potentiel d'économies. Je crois qu'il est très important que ça se fasse. Nous attendons des réponses du conseil d'administration de l'HFR. Concernant l'intervention du député Duc: la CFG n'a pas parlé de la proposition d'inciter tout conseiller d'Etat à passer 24 heures à langer nos personnes âgées. Je laisserai la commissaire répondre à cette question.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant la question de M. le Député Ganiot, il faut relever que les coûts de l'hôpital fribourgeois en benchmarking sont dans les coûts élevés en comparaison avec les hôpitaux suisses. Lorsque l'on compare les coûts d'achat de prestations, cet élément est juste. Par contre, il faudrait comparer l'ensemble des éléments, c'est-à-dire aussi l'ensemble des prestations d'intérêt général et des autres prestations payées par les cantons pour les autres hôpitaux. Il faut prendre l'ensemble de ces éléments pour pouvoir faire la comparaison. Nous cherchons à l'HFR à faire toute une série d'économies. Nous l'avons présenté dans le cadre de la stratégie HFR avec les mesures à court, moyen et long termes. Il y a toute une série de mesures qui vous ont été présentées dont le Parlement a pris acte. C'est le travail du conseil d'administration et le mien ces prochaines années. Sur la question de sortir le personnel de la LPers, il n'y a pas de discussion sur ce thème actuellement au Conseil d'Etat. Je rappelle que dans la loi sur l'hôpital fribourgeois figure expressément que l'ensemble du personnel relève de la LPers et pour qu'il y ait une modification de cet élément, il faudrait une modification de la loi qui passe par le Parlement. Nous avons actuellement une question du conseil d'administration adressée au Conseil d'Etat pour savoir dans quelle mesure il peut utiliser l'article 37 de la loi sur l'hôpital fribourgeois qui donne au conseil d'administration un certain nombre de compétences, normalement réservées par la législation sur le personnel de l'Etat au Conseil d'Etat, mais qui peuvent être exercées par le conseil d'administration dans le cadre d'un règlement proposé par le conseil d'administration et soumis pour approbation au Conseil d'Etat.

Concernant la question des hospitalisations hors canton, il ne faut pas oublier dans ce dossier qu'il y a un nouveau financement hospitalier depuis le 1^{er} janvier 2012. C'est une loi fédérale que nous devons appliquer dans le canton, qui a ouvert les frontières pour la population fribourgeoise. Les Fribourgeois peuvent aller dans les hôpitaux des autres cantons, pour autant que ces hôpitaux figurent sur la liste du canton de domicile. Le canton de Fribourg est obligé de payer ces frais, alors qu'il ne l'était pas avant. C'est la même chose pour les cliniques privées. Jusqu'au 31 décembre 2011, le canton ne payait pas 1 franc pour les cliniques privées. Depuis le 1^{er} jan-

vier 2012, c'est plus de 20 millions au budget de l'Etat que nous devons payer aux deux cliniques privées de ce canton. Pour les hospitalisations hors canton, nous avons en 2011, uniquement pour les prestations LAMal, 7941 personnes. Sur ces 7941 personnes, nous avons payé pour 2330 situations, parce que les prestations n'étaient pas disponibles dans notre canton, c'est-à-dire transplantations, grands brûlés, gros traumatismes. Nous avons payé pour ces 2330 situations quelque 22 millions au compte 2011. Pour les 5611 autres personnes qui sont sorties du canton en 2011, c'était leur assurance complémentaire qui a payé. Depuis le 1^{er} janvier 2012, nous avons dû payer pour 8429 situations. Que ce soit par convenance personnelle ou par obligation, le canton a dû payer ces montants-là. Ce que nous constatons entre 2011 et 2012 avec l'ouverture des frontières, c'est que nous avons seulement environ 600 personnes supplémentaires par rapport à 2011. Nous attendons les chiffres 2013 de l'OFS pour pouvoir comparer avec 2012 pour voir si l'exode aurait été plus massif. Aujourd'hui, avec ces 600 situations de plus, nous ne pouvons pas parler d'un exode. Il faut aussi dire que nous voyons que les districts de la Singine et du Lac ont plus tendance à aller se faire hospitaliser vers le canton de Berne et la région de la Veveyse, notamment avec des nouveaux citoyens qui viennent de la Riviera et qui ont leur médecin sur la Riviera, à se faire hospitaliser dans le canton de Vaud. Il y a, en l'état, pas de constatation d'un exode massif. Ce n'est pas un effet de la concentration de la stratégie HFR. Ce phénomène se retrouve entre 2011 et 2012.

Il n'y a pas de volonté de démantèlement des hôpitaux. Le Conseil d'Etat et le conseil d'administration de l'HFR souhaitent réellement avoir un hôpital fribourgeois qui soit fort, qui soit capable de donner des soins aigus à la population fribourgeoise, mais aussi dans 10 ans, et de pouvoir continuer à attirer des médecins avec en satellite des hôpitaux de régions, qui feront des soins aigus de proximité, de la réadaptation, des consultations – on l'a vu avec l'ouverture gynécologie-obstétrique à Tafers – mais surtout dotés aussi un service d'urgence, porte d'entrée dans l'hôpital. C'est une vraie stratégie pour maintenir un hôpital performant dans ce canton. M. le Député Zadory vous le savez, il y a une pénurie annoncée de certains spécialistes et nous devons mettre toutes les chances de notre côté pour pouvoir continuer à donner les soins que nous donnons aujourd'hui et qui sont des soins de qualité qui assurent une sécurité à la population fribourgeoise avec les excellents médecins que nous avons dans ce canton.

Concernant la question du député Louis Duc: il ne devrait pas y avoir de cas de maltraitance. Chaque cas est une situation de trop. Les mesures ont été prises au home de la Sarine. Vous avez pu voir qu'il y a eu immédiatement une intervention. Il y a eu un contrôle du Service du médecin cantonal dès que la situation m'a été signalée en 2012. Le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures ces dernières années pour augmenter encore et toujours la qualité, notamment dans des augmentations de fourchettes avec des personnes qualifiées. Nous avons mis 0,5% de la masse salariale pour permettre aux EMS de former toujours et encore mieux le personnel, notamment sur les questions de psychogériatrie, de soins palliatifs. Nous avons également augmenté la fourchette pour pouvoir

intégrer d'avantages d'assistantes en soins et santé communautaires. Plus le personnel est formé, meilleures seront les prestations. Ça sert aussi de formation pour l'ensemble du personnel. Nous avons aussi financé des formations en cours d'emploi pour encore et toujours améliorer la qualité de la formation. Le Conseil d'Etat a déjà adopté une ordonnance pour augmenter la dotation pour des unités de psychogériatrie dès le 1^{er} janvier 2015, pour avoir plus de personnel pour ces cas qui demandent spécifiquement plus de prise en charge.

Maintenant que l'on a le rail avec la majorité des cantons suisses, nous pouvons faire des comparaisons et les dotations fribourgeoises sont excellentes, bien meilleures que dans d'autres cantons. Nous n'avons pas à rougir des dotations que nous avons. Un cas de maltraitance est une exception. Nous avons une excellente qualité de prise en charge dans nos EMS. Je remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui, au quotidien, s'engagent pour cette qualité des soins dans nos EMS.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)¹

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Nous avons apprécié la présentation de ce rapport qui donne une bonne visibilité des évolutions d'une année à l'autre. Quelques éléments ont particulièrement retenu notre attention:

- > une inadéquation entre le volume des cotisations encaissées et celui des prestations versées pour 2013. Alors que les cotisations augmentent de 10 millions, les prestations versées ont subi une hausse de près de 40 millions, principalement pour les rentes AVS, les prestations complémentaires. Cette tendance n'est certes pas inconnue, mais doit nous interpeler;
- > le nombre de bénéficiaires de rentes AI est quant à lui sous contrôle avec une progression infime des cas. Cela est probablement dû à la politique de réinsertion actuelle en la matière;
- > un nombre d'avis de restitution de rente notifiés en 2013 en forte hausse, près de 600 avis, presque le double de l'année précédente;
- > l'établissement emploie 197 EPT au 31 décembre 2013, 134 à plein temps et 100 à temps partiel. Enfin, il convient d'y ajouter 5 apprentis, selon la page 4 du rapport. La Commission des finances et de gestion estime cependant que l'institution devrait s'engager davantage dans la formation des apprentis. Cinq apprentis pour 234 salariés, ce rapport nous semble bas et nous en appelons à la responsabilité sociale des collectivités publiques en la matière.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Juste par rapport à la différence entre les cotisations nettes débitées et les prestations nettes versées, le tableau que nous avons mis là est uniquement un tableau intéressant pour connaître les montants globaux encaissés auprès de l'économie fribourgeoise ainsi que les prestations globales versées à la population. Evidemment, pour les cotisations nettes, par exemple les cotisations nettes paritaires débitées, nous encaissons ces prestations que nous reversons à une caisse à Genève. C'est cette caisse fédérale, basée à Genève, qui reverse, qui redonne aux cantons l'argent pour verser les primes AVS. Donc, nous encaissons la moitié moins que ce que nous redistribuons alors que d'autres caisses du canton, par exemple, encaissent le double de ce qu'elles distribuent. C'est vraiment pour ça qu'on est dans une caisse de compensation et que c'est ce principe qui régit la compensation de toutes les caisses de compensation de Suisse.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin beruflich als Abklärungsfachperson bei der Invalidenversicherung des Kantons Bern tätig.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Tätigkeitsbericht der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt zur Kenntnis und dankt den verantwortlichen Personen für die detaillierte Berichterstattung. Wir stellen fest, dass in allen drei Anstalten, der kantonalen Ausgleichskasse, der kantonalen Familienzulagekasse und der IV-Stelle, gute Arbeit geleistet wurde. Zu denken gibt uns die markante Zunahme von uneinbringlichen Forderungen bei den AHV-, IV- und HE-Beträgen. Auch die markante Zunahme der Betreibungsbegehren ist alarmierend, sind doch im Gegensatz zu 2012 (2898 Betreibungsbegehren) im 2013 4491 Betreibungsbegehren eingegangen.

Bei der Invalidenversicherung ist die Zunahme der Frühinterventionsmassnahmen um 21 Prozent als positiv zu werten. Diese ermöglichen es versicherten Personen, ihren Arbeitsplatz zu behalten oder ihre Wiedereingliederung mit einer von der IV zugesprochenen finanziellen Unterstützung vorzubereiten.

Auch bei den beruflichen Massnahmen ist eine weitere Zunahme gegenüber dem Vorjahr festzustellen. Die Wiedereingliederungsmassnahmen sind weiterzuführen, auch der Aufbau von Beziehungen zu Arbeitgeberern, die gewillt sind, bei solchen Projekten mitzumachen, sind von enormer Bedeutung. Es ist zu hoffen, dass sich viele Betriebe in Zukunft daran beteiligen werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bittet Sie, den Tätigkeitsbericht und die Rechnung der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt zu genehmigen.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Merci à M. le Député Markus Zosso pour ses remarques. Je n'ai pas compris s'il y avait des questions directement, mais il met en évidence des évolutions dont j'ai parlé déjà tout à l'heure.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je ne peux effectivement que me rallier aux propos de M. Zosso et relever le travail important qui est fait

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

au plan de la détection précoce, des mesures et saluer la qualité et l'engagement des employeurs de ce canton qui nous accompagnent pour mettre en place ces mesures.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 88.*

—

Salutations

La Présidente. Ich darf auf der Tribüne Schülerinnen der Orientierungsschule Düringen begrüßen. Herzlich willkommen!

—

Comptes de l'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Les dépenses de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se sont élevées à 990 millions en 2013 contre 984 millions prévus au budget. Les revenus du compte de fonctionnement, quant à eux, se chiffrent à 439 millions contre 425 millions prévus au budget. Par conséquent, l'excédent de charges pour 2013 s'élève à 551 millions, soit une amélioration nette de 7 millions par rapport au budget ou de 1,3%.

Au niveau des EPT, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport totalise 4666,63 EPT au 31 décembre 2013, soit 60,66 EPT de plus qu'en 2012, dont 56,65 pour le secteur de l'enseignement et 4,01 pour l'administration centrale.

Les traitements ont été calculés au budget 2013 sur la base d'un indice de renchérissement estimé à 109.6. Au 1^{er} janvier 2013, l'échelle de traitements a aussi été calculée sur la base d'un indice inchangé à 109.6. En conséquence de quoi, il ne devrait pas y avoir de différence entre les données effectives et la prévision sur les différentes rubriques de traitements. Les causes d'éventuels écarts compte-budget sont à rechercher du côté de la variation – à la hausse ou à la baisse – du nombre et du degré d'occupation des postes de travail. A ce propos, il faut également savoir que la pratique budgétaire veut que le budget 2013 tienne compte des coûts des mois de janvier à août de l'année scolaire 2012–2013 et ceux des mois de septembre à décembre de la rentrée scolaire 2013–2014 à effectifs constants, c'est-à-dire que les incidences financières des ouvertures et fermetures de classes de la rentrée 2013–2014 ne sont pas intégrées au budget. Evidemment, les comptes 2013 tiennent compte des données réelles de la rentrée 2013–2014 pour les mois de septembre à décembre, d'où les différences par rapport au budget.

L'écart de 6,4 millions entre les dépenses de fonctionnement enregistrées au compte et celles inscrites au budget s'explique notamment par les sources externes de financement de l'Université, les charges qui sont comptabilisées dépassent de près de 8 millions les prévisions. Cela signifie que l'Université a décroché un grand nombre de mandats externes. Ce centre financier étant autofinancé, les dépenses qui y sont imputées sont entièrement compensées par des recettes. Il n'en demeure pas moins que ce dernier a un impact direct sur le volume des charges et des revenus de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les contributions versées pour les étudiants hors du canton ont nécessité à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport un crédit supplémentaire de 1,8 million sur les 2,7 millions de hausse totale de ces contributions indiquées dans le message du Conseil d'Etat. Le solde concerne les contributions à la HES-SO, qui sont compensées par des recettes supplémentaires.

A noter également que l'Université présente un excédent de charges de 91 millions, en amélioration de 4% par rapport au budget. Cela s'explique essentiellement par un effectif plus grand d'étudiants issus des cantons non universitaires et par les contributions y relatives des cantons concernés, qui augmentent de plus de 3 millions.

Je souhaiterais, en outre, attirer votre attention sur le fait que le Musée d'art et d'histoire va acquérir prochainement une œuvre de Hans Fries, la Sainte Famille. Cette œuvre sera achetée au prix de 1 125 000 francs et sera financée essentiellement par des dons privés, à l'exception de 100 000 francs pris sur les budgets du Musée d'art et d'histoire à raison de 50 000 francs en 2013 et de 50 000 francs en 2014. Il faut tout de même savoir que ce prix de 1 125 000 francs représente vingt fois le prix de la dernière transaction connue pour cette même œuvre puisqu'elle avait été acquise par un Madrilène en 2004 pour le prix de 45 000 euros. Selon les informations données par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la maison Christie's, qui avait organisé la vente aux enchères en 2004, avait mal évalué ce tableau de Hans Fries et le prix que nous sommes prêts à payer aujourd'hui représenterait l'estimation actuelle comme prix de base pour une vente aux enchères.

Quant aux investissements, sur les quelques 30 millions d'investissements comptabilisés en 2013, près de 14,5 millions font l'objet d'un report de crédit, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2013 mais que les moyens financiers sont reportés sur 2014.

Je terminerai en remerciant M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Secrétaire général Michel Perriard et son adjointe, M^{me} Marie-Christine Dorand pour leur disponibilité et leur fructueuse collaboration dans le cadre de l'examen de ces comptes 2013.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie à mon tour les rapporteurs et la Commission des finances et de gestion elle-même pour l'examen attentif qu'elle a accordé aux comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Quant à la remarque de M. le Rapporteur concernant cette acquisition du tableau de Hans Fries par le Musée d'art et d'histoire, je relèverai que, lors de l'achat en 2004, l'œuvre n'avait pas été reconnue comme telle et que depuis elle l'a été. Dans ce domaine, le prix fait actuellement sur le marché correspond à ce qu'on trouve dans des œuvres similaires. Il existe un poste «Acquisition d'œuvres» au Musée d'art et d'histoire qui sert précisément à de telles acquisitions. C'est dans le cadre de ce budget que la part publique a été prélevée pour cette acquisition.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). En analysant les comptes de l'enseignement primaire, je constate que le poste «Traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques» est supérieur à plus 1,5 million par rapport au budget. Dans le prolongement du deuxième paquet des mesures d'économies, de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, n'y aurait-il pas lieu de chercher aussi

des économies à ce niveau-là? Vous me répondrez peut-être que l'augmentation de la démographie en est la cause mais, personnellement, je pense que c'est la multitude des intervenants qui pose problème et qui peut aussi nuire à la qualité de l'enseignement. Appuis aux élèves en difficulté, services auxiliaires, appuis de classe, mesures SED, appuis spécialisés et j'en passe: une rationalisation dans ce domaine doit être recherchée avec à la clé des économies possibles sans pour autant renoncer à l'octroi d'aides prévues dans la loi, mais peut-être en ciblant mieux les besoins, voire en les organisant par établissements, pour éviter les redondances coûteuses et permettre d'améliorer leur efficacité.

Je vous remercie d'examiner ce domaine gourmand financièrement en recherchant la meilleure efficacité des moyens mis à disposition.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais poser trois questions à M. le Commissaire du gouvernement, liées à la culture. Je dis là mes liens d'intérêts: je suis impliqué de différentes manières dans le domaine culturel en ville et dans le canton de Fribourg.

La première question: votre prédécesseure au gouvernement n'avait pas jugé opportun de déléguer une personne de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport lors des assises des cultures qui se sont tenues dans la région fribourgeoise l'année passée et qui ont donné leurs résultats au mois de février de cette année. Je voudrais savoir quelle est votre position à ce niveau, si vous avez remédié à cette situation – que je trouvais personnellement catastrophique – dans la mesure où la loi fribourgeoise donne et répartit des rôles de manière assez précise entre l'Etat et les communes, l'Etat étant chargé de la création, les communes de l'aide aux organisateurs. Il semble évident qu'il y a des liens entre les deux fonctions et que la collaboration doit être installée. J'espère que le nouveau chef de service participe actuellement aux discussions aussi dans ce cadre.

La deuxième chose, c'est le soutien à la création. Des rumeurs assez insistantes font part de baisses qui pourraient intervenir par rapport à des organisateurs culturels qui sont soutenus actuellement. J'ose espérer que ces rumeurs sont infondées et que vous pourrez me rassurer à ce niveau.

La troisième chose concerne l'actualité brûlante puisque Hans Ruedi Giger est mort hier et qu'il a installé à Gruyères un musée, qui est un endroit absolument merveilleux, absolument fascinant, qui fait aussi la réputation du canton de Fribourg au niveau international dans le domaine artistique. Si je vous parle de Hans Ruedi Giger et de son musée, c'est pour m'assurer que le canton de Fribourg va entreprendre tout ce qu'il peut pour maintenir ce musée bien sûr à Gruyères. Ce ne sont pas les propos aujourd'hui tenus dans la Liberté qui nous laisseraient entendre que le musée pourrait déménager. On nous dit bien sûr que sa pérennité est assurée, mais je peux vous dire que deux jours après le décès de Jean Tinguely, l'avocat de Jean Tinguely signalait dans la Liberté que l'atelier anti-musée qu'il avait créé à La Verrerie serait maintenu comme musée. Vous savez ce qui est arrivé par la suite, toutes les œuvres ont été déplacées à Bâle et dispersées à travers le

monde. Donc à ce niveau, j'attends vraiment que l'Etat de Fribourg entreprenne ce qu'il n'a pas entrepris par rapport à Jean Tinguely et s'assure véritablement que ces œuvres vont rester ici et que le musée pourra poursuivre son activité à Gruyères.

Enfin, je m'étonne malgré tout du montant exorbitant qui a été versé pour le tableau de Hans Fries. Loin de moi l'idée de critiquer la qualité de ce peintre – que j'admire énormément – mais malgré tout, il y a là une disproportion flagrante entre d'autres acquisitions et cette acquisition-là. Vous l'avez dit tout à l'heure et je sais bien que la relativité prévaut dans le domaine de la valeur artistique comme dans celui des joueurs de football – 149 millions pour Cristiano Ronaldo, cela peut aussi paraître absurde – mais là, 1 million et quelques pour ce tableau de Hans Fries, qui est d'une grandeur d'une page A4, ça paraît quand même exagéré, surtout par rapport à d'autres acquisitions qui ne se feront pas. Je voudrais encore m'assurer d'une chose par rapport à cette acquisition, c'est que le fonds Tinguely, justement, n'a pas été touché et qu'on n'a pas puisé à l'intérieur de ce fonds pour acquérir ce tableau.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. J'en viens d'abord à la question du député Hunziker par rapport aux traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques, si j'ai bien compris. Effectivement au niveau de l'enseignement primaire, il était prévu au budget – j'arrondis les chiffres – 57 EPT et, dans les comptes 2013, on constate qu'il y a 71 EPT avec l'explication suivante: le dépassement est dû à des situations d'urgence intervenues en cours d'année, notamment en raison de l'augmentation des besoins liés à l'accueil d'élèves allophones et de celle des appuis octroyés à des élèves en difficulté d'apprentissage. A titre personnel, je comprends et pourrais tout à fait aller dans le sens de la remarque du député Hunziker. Comme vous le savez tous, actuellement, un paquet de mesures d'économies touche effectivement le secteur de l'enseignement, qui est sauf erreur encore en cours de consultation. Je crois qu'il y a sans doute quelque chose à faire au niveau de l'enseignement sans détériorer, sans péjorer d'une manière ou d'une autre, la qualité de l'enseignement qu'on connaît dans ce canton. Je partage la position du député Hunziker en ce sens que, ces dernières années, on a vu effectivement une explosion de personnes qui gravitent autour de l'enseignement, des personnes qui ne sont pas directement des enseignants, mais qui fournissent des prestations et qui font gonfler les coûts.

Concernant les questions et les remarques du député Suter, la première question s'adresse directement à M. le Conseiller d'Etat, à savoir si la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est prête à déléguer une personne aux assises de la culture.

Quant au soutien au niveau de la création, pour avoir effectivement épluché ces comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il faut quand même se rendre compte que le canton de Fribourg soutient pleinement, et avec des montants conséquents, la culture, parfois aussi des organisations ou des associations dont les créations s'adressent, je dirais, à un public pour le moins confidentiel dans certains cas. Je pense qu'à ce niveau-là, il ne devrait pas y avoir de tabou. Je crois qu'il faut avoir conscience effecti-

vement de l'effort fourni par le canton vis-à-vis de certaines associations.

Quant à l'artiste Giger, là également, la question de ce que le canton pourrait faire par rapport au maintien du musée s'adresse directement à M. le Conseiller d'Etat.

Pour finir, je partage évidemment également l'avis du député Suter par rapport au prix de ce tableau de Hans Fries. Personnellement, je ne suis pas à même de juger le prix de ce tableau mais ce qui est particulièrement surprenant c'est qu'on est prêt à payer vingt fois, comme je l'ai dit, le prix de la dernière transaction.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. M. le Rapporteur a donné les éléments concernant ces différences en matière de traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques pour l'enseignement primaire, donc des dépassements dus à des situations d'urgence, liés aussi évidemment avec l'effet démographique, j'en suis conscient. En ajout, j'aimerais simplement relever le souci que nous avons dans la loi scolaire dont nous discuterons notamment vendredi, c'est l'article 35, concernant les mesures de soutien pour qu'il y ait une base légale valable, je dirais, pour qu'ensuite, dans le règlement d'application, on puisse ordonner ces différents moyens de soutien. Il y en a beaucoup et ils sont évolutifs. Ils changent aussi en fonction des besoins et des difficultés. C'est donc un élément important auquel nous accordons toute notre attention et que nous suivrons, comme vous nous le recommandez.

Pour ce qui est de l'intervention de M. le Député Suter, je lui rappelle que si ma prédécesseure n'avait pas participé aux assises de la culture, cela été mon cas, en tout cas lors du bilan qui a été fait cette année, et que le chef de service a bien entendu suivi attentivement le travail qui a été fait. Je compte bien qu'il suive évidemment le travail qui est fait dans le cadre des assises de la culture.

Pour ce qui est du soutien à la création, j'ajoute que Fribourg a des moyens pour cela et que je me bats pour que ces moyens restent. A ma connaissance, on est sur un effort qui n'est pas en diminution en la matière.

Pour ce qui est du musée Giger, je l'ai découvert il y a longtemps avec énormément de plaisir, avec mes enfants qui en ont eu un peu peur d'ailleurs. Comme président du château de Gruyères, moi-même en étant à la tête de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, je me battrais bien entendu pour que le musée reste là où il est dans un cadre absolument fantasmagorique.

Enfin, quant au montant de l'acquisition de cette œuvre de Hans Fries, ce n'est pas le seul type d'œuvre qui se retrouve avec un certain prix sur le marché de l'art et puis qui, lorsqu'on l'analyse en détail, se révèle être une œuvre majeure ou un bijou, un joyau qui avait été sous-évalué en tant que tel. On m'a cité notamment d'autres tableaux où on a aussi ce type d'écart entre ce qui avait été une première estimation et le prix sur le marché à un certain moment.

Je crois qu'il est nécessaire, en tout cas pour Fribourg, d'avoir ce qu'un expert – dont j'ai la lettre ici – estime être un chaînon manquant de la richesse culturelle fribourgeoise, que nous puissions l'acquérir à un prix (par les experts estimé) qui est celui de ce tableau réellement sur le marché maintenant, même s'il a une dimension plutôt petite. La portée culturelle, artistique est à ce niveau-là. Nous avons un apport du canton de l'ordre de 100 000 francs. Si vous voulez trouver la différence par uniquement des fonds privés – ce qui est pratiquement le cas maintenant – il fallait aussi cet effort du canton. Donc, cela ne pèsera pas plus sur nos comptes. En revanche, le Musée d'art et d'histoire aura le chaînon manquant enfin acquis et je m'en réjouis.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*), **rapporteur**. Le rapport d'activité de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est très complet et cela se reflète dans le nombre de pages – plus de 100 – ce qui en fait le rapport le plus volumineux par rapport aux autres Directions qui, dans un esprit de synthèse, ont tenté de raccourcir leur propre rapport.

Partant de ce constat, il y a évidemment une foule d'informations que l'on pourrait juger utiles de relever en séance plénière du Grand Conseil. Comme je ne doute pas que chacun d'entre vous l'a lu attentivement, je me contenterai de relever un seul chiffre: 86,2%, c'est le nombre de femmes parmi les enseignants de l'école primaire dans le canton de Fribourg, chiffre qui reflète pour le moins le désintérêt croissant des hommes pour l'enseignement primaire. Aux niveaux du CO et du secondaire II, la part des femmes diminue à 58,3%, respectivement à 46,3%.

Vous trouverez aussi, à la toute dernière page, l'évolution des EPT entre 2012 et 2013. Cela reflète aussi l'extraordinaire croissance démographique des enfants aux niveaux préscolaire et primaire alors qu'aux niveaux des CO et du secondaire II, on constate une stagnation, voire une diminution des effectifs, respectivement des classes.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Effectivement, c'est un rapport qui peut paraître volumineux. La Direction étant une Direction mammoth, elle donne naissance évidemment à un rapport volumineux. Je relève simplement qu'il y a trente centres de charges dans cette Direction. Si chacun de ces centres de charges prend deux à trois pages, cela vous fait pratiquement les cent pages. Il n'empêche que l'on essaiera d'être tout autant pertinent en essayant d'être un peu moins volumineux. Mais, je le répète, il y a énormément de choses également qui sont en quelque sorte données dans ce rapport et qui permettent un suivi de l'évolution et de l'activité de la Direction, qui sont aussi importantes.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2013

Office cantonal du matériel scolaire¹

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*), **rapporteur**. L'Office du matériel scolaire boucle ses comptes 2013 avec un bénéfice de 200 000 francs contre 153 000 francs aux comptes 2012. Le chiffre d'affaires est en progression de 6% par rapport à 2012, à 8,3 millions.

Rien de spécial à mentionner hormis le crédit d'investissements de 181 000 francs porté au bilan au titre de préfinancement de la production des moyens d'enseignement de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), ceci sur la base d'un contrat ad hoc avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. En effet, la CIIP produit et vend aux cantons romands des moyens d'enseignement destinés à la scolarité obligatoire et qui correspondent aux exigences du plan d'études romand. La réalisation et la production de ces nouveaux moyens s'étalent généralement sur plusieurs années. Or le règlement relatif à la gestion financière de la CIIP précise que les charges et les revenus doivent s'équilibrer lors de chaque exercice comptable annuel. Pour ce faire, un capital de roulement a été constitué afin de fournir à la CIIP une marge de financement permettant de compenser la fluctuation de ses activités qui s'étend de la conception des moyens à leur vente aux cantons. Ce fonds de roulement ne peut toutefois pas excéder 500 000 francs et aucune autre réserve financière n'est autorisée.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie le rapporteur pour les explications. J'ajoute que l'amélioration du chiffre d'affaires de l'Office du matériel scolaire est aussi liée à l'introduction encore de la deuxième année enfantine et à l'introduction de nouveaux moyens selon le plan d'études romand.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*), **rapporteur**. Le compte de résultats de la Direction présente un excédent de charges de 112,7 millions de francs, soit environ 3,3 millions ou 3% de plus de ce qui avait été prévu au budget 2013.

Au compte des investissements, il faut relever une claire réduction de l'excédent de dépenses comparé au budget prévu, moins 6,5 millions, moins 30%. Cette réduction s'explique en partie par la faiblesse des prêts à des communes pour des actions NPR, environ 200 000 francs dépensés sur 2,4 millions budgétisés; ceci à cause du peu de projets présentés.

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

En ce qui concerne le personnel, nous constatons une augmentation au compte 2013 de 23,68 EPT, représentant 3,5% de plus par rapport au budget 2013 qui, lui, prévoyait 682,53 EPT. La formation professionnelle, l'Ecole technique ainsi que la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion totalisent un plus de 25,1 EPT, ceci incluant l'Ecole professionnelle santé-social qui, elle, enregistre une diminution de 6,86 EPT, due en particulier à la formation duale en hausse dans cette branche. La différence de 1,42 EPT est le cumul de petits pourcentages de fluctuation en moins dus en particulier à des engagements et à des départs durant l'année dans les différents autres services composant la Direction de l'économie et de l'emploi.

Un peu de détail concernant le centre de charges 3505 «Promotion économique». En ce qui concerne la collaboration avec le GGBa, depuis la création de l'association en janvier 2010, cette dernière a permis l'implantation de neuf nouvelles entreprises générant une vingtaine d'emplois à l'heure actuelle.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'avais une question relative à la politique foncière active du canton. Hier, j'ai pris note de la réponse du conseiller d'Etat, M. Ropraz, en ce qui concernait les aspects d'aménagement. Ce qui m'intéresse et qui n'est pas très clair pour moi, c'est la stratégie du canton quant à la disponibilité des terrains comme instrument de promotion économique. Ma question à M. le Conseiller d'Etat est dès lors la suivante: la politique foncière active du Conseil d'Etat comprend-elle l'acquisition de terrains par le pouvoir public, en particulier dans les sept zones d'activité d'importance cantonale et reconnues comme stratégiques? Si oui, comment pense-t-il y arriver?

A mon sens, ce point est essentiel parce que sans être maître du terrain on a beaucoup de difficultés à pouvoir assurer l'implantation d'entreprises venant de l'extérieur.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. La question de M. Thévoz s'adresse en particulier au commissaire du gouvernement qui sera à même de répondre à cette question.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat a toujours dit, pour la compétitivité du canton, qu'il y a un triangle de mesures qui sont très importantes: c'est l'innovation, c'est la fiscalité et c'est la politique foncière active. Depuis un certain temps, on a déjà mis en place cette politique foncière active. Le Conseil d'Etat a mis en place notamment un comité de pilotage politique sous la présidence du Directeur de l'aménagement, mais également avec la présence de M. le Directeur des finances et de M. le Directeur de l'économie.

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, nous avons prévu des montants, c'est-à-dire des montants à fonds perdus et des prêts pour soutenir les communes et les régions dans l'acquisition de terrains, mais aussi pour faire des études pour développer des projets concrets. Dans le cadre du plan pluriannuel de la nouvelle politique régionale, nous avons mis en

place ou à disposition 7,2 millions de francs pour quatre ans. La moitié de ce montant est financée par la Confédération. Pour les montants à fonds perdus, nous avons prévu 0,5 million de francs par an.

Maintenant, vous posez la question concernant la stratégie. Le Conseil d'Etat a mis en place, dans le cadre aussi du plan directeur cantonal, sept, même huit sites stratégiques qui doivent être utilisés pour la réalisation de projets stratégiques. Ce qui est important, c'est que toutes les communes ou les entités publiques en premier lieu fassent leur travail, qu'elles s'intéressent vraiment afin de pouvoir réaliser ces projets, si nécessaire aussi les acheter. On le sait, s'il y a des projets d'implantation qui sont prêts, on doit agir très rapidement et on n'a pas le temps de mettre encore ces terrains en zone ou de les acheter. L'Etat a quand même utilisé la possibilité ou saisi l'occasion à plusieurs reprises d'acheter des terrains quand la possibilité se présentait. Je vous donne l'exemple de Cardinal où l'Etat, ensemble avec la ville de Fribourg, avait tout de suite acheté ces terrains pour les utiliser à la réalisation de ce parc d'innovation. C'est cette stratégie pour l'instant. En fait, nous approfondissons la politique foncière active. Cette année, nous avons eu une première discussion toute une journée sous la présidence de M. Ropraz. Nous allons développer cette stratégie et la concrétiser jusqu'à la fin de l'année. Elle fera aussi partie de cette consolidation de la stratégie pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du canton.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. Concernant le rapport de la Direction, on peut relever différents éléments. L'activité législative, par exemple avec la modification de la loi sur l'énergie (deuxième mouture), entrée en vigueur le 1^{er} août 2013; la finalisation du projet de loi sur la HES-SO Fribourg, qui a été soumis au Grand Conseil le 27 mars dernier; le décret relatif à un crédit d'engagement concernant le renouvellement des équipements techniques de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, accepté par le Grand Conseil en novembre 2013.

Dans les éléments particuliers, il faut relever aussi que la Direction de l'économie et de l'emploi a assuré: la présidence du groupe de travail «Projets/ réformes» dans le cadre des propositions en vue du programme de mesures structurelles et d'économies; la création du parc technologique Bluefactory, avec la collaboration partielle de l'EPFL; la mise sur pied de la campagne OFF de promotion d'économie d'électricité. A ce sujet, le Conseil d'Etat a répondu à une question de notre collègue Giovanna Garghentini Python, le 14 janvier 2014. Une grande partie des questions que nous nous posons trouve réponse dans ce document.

Pour le reste, le rapport est complet et donne de bonnes informations sur la gestion des divers services de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Ich habe zur Zeit keine zusätzlichen Bemerkungen anzubringen.

Ganiox Xavier (PS/SP, FV). Je rappelle mon lien d'intérêt avec l'USF, indiqué tout à l'heure.

A la lecture du rapport d'activité de la Direction de l'économie et de l'emploi, on se surprend à sentir le goût du miel tant elle s'autocongratule avec douceur sur sa mission et ses objectifs présentés comme tous atteints. Les sinistres à répétition dans les industries du canton ont été jugulés, le chômage est mineur et n'efflore notre région que du bout des doigts. Quant à la lutte contre le dumping, les contrôles sont suffisants et n'amènent pas de commentaires particuliers; tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes! L'angélisme de cette vision n'est évidemment pas digérable tel quel. Je ne vise pas les employés d'Etat qui font de leur mieux avec les moyens qu'on leur accorde, mais souligne l'inadéquation de cette candeur avec la réalité.

Concernant les incendies qui ont touché de plein fouet les industries fribourgeoises en 2013, les organisations syndicales du canton ont déploré l'intervention tardive du Service public de l'emploi (SPE), le manque d'accompagnement à long terme des salariés licenciés, en particulier des personnes les moins qualifiées et l'impression tenace que laisse le SPE de vouloir classer trop rapidement les dossiers des employés concernés.

Concernant le chômage, nous avons certes des statistiques qui estiment son taux à 2,8% de la population active – le taux le plus bas en Romandie –, mais celui des demandeurs d'emploi a, lui, augmenté en 2013 pour atteindre le chiffre de 5,4%. Dans notre canton, nous comptons à fin décembre 2013 près de 1300 personnes ayant épuisé leur droit aux prestations. Pour ce qui est du contrôle du marché du travail, sur 1343 travailleurs contrôlés, 403 ont fait l'objet d'une dénonciation. Cela représente 1/3 des situations, ce qui est et reste énorme! Ces chiffres sont d'ailleurs à mettre en corrélation avec ceux annoncés par le seco. Malgré les mesures d'accompagnement, une entreprise suisse contrôlée sur quatre est touchée par le dumping salarial et même une sur trois pour les travailleurs détachés, en particulier dans l'horticulture et dans le commerce de détail.

Enfin, comment ne pas parler des facilités fiscales accordées en catimini à certaines entreprises? A plusieurs reprises, notre groupe a tenté de faire valoir une vraie transparence sur ce sujet. A chaque fois, on nous a rétorqué que le secret le plus total était de rigueur. Pourtant, les faits démontrent le contraire. J'en veux pour preuve l'installation de l'entreprise PharmaFocus à Romont. Dans l'édition de la Liberté du 7 janvier 2014, M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen reste muet à la question de savoir si l'entreprise a bénéficié ou pas d'un accord fiscal pour s'implanter en terres fribourgeoises, ceci alors que, quelques lignes plus bas dans le même article,

M. Tschan, membre du conseil d'administration de PharmaFocus, concède en toutes lettres que c'est bien le cas. Preuve est faite qu'une transparence assumée se révélerait plus digne qu'un secret de polichinelle!

Sur ces éléments, une seule question à vous, M. le Conseiller d'Etat: Saurez-vous nous gratifier l'année prochaine d'un rapport d'activité effectivement critique, qui ne se contente pas de faire la louange de votre activité et de votre action?

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich halte hier einen Auftrag in den Händen, den ein paar Grossrätinnen und Grossräte am 9. Juni 2011 beim Staatsrat eingereicht haben mit der Bitte, für die Weiterbildung der Fach- und Berufsleute im Bereich der erneuerbaren Energie eine finanzielle Unterstützung vorzusehen. Es geht dabei um die Weiterbildung von Ingenieuren, Architekten, Berufsleuten, die im Energiesektor tätig sind und die sich mit neuen Herausforderungen und Erwartungen von Seiten der Bevölkerung konfrontiert sehen.

Am 12. Januar hat der Staatsrat positiv reagiert und gesagt, dass der Auftrag im Interesse des Kantons Freiburg sei. Die Finanzierung wurde zugesichert. Wie mir zu Ohren gekommen ist, hat sich Herr Beat Vonlanthen sehr für diesen Auftrag eingesetzt. Am 21. März hat der Grosse Rat diesen Auftrag mit 89 zu 0 Stimmen überwiesen. Es ist mir bewusst, dass ein solches Projekt unbestrittenermassen eine komplexe Aufgabe ist, die man nicht so leicht aus dem Ärmel schütteln kann. Dennoch bin ich überzeugt, dass gewisse Schritte bei der Umsetzung bereits erfolgt sind. Meine Frage ist nun, wie weit diese Umsetzung nun wirklich erfolgt ist.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie, donc sensible aux questions énergétiques.

Dans le rapport d'activité 2013, je me suis étonné de ne rien lire sur la campagne OFF mais M. le Rapporteur a, en partie, répondu à cette question. Avec la campagne OFF, le canton de Fribourg veut se placer en pionnier des économies d'énergie et cette campagne dure déjà depuis un trimestre; c'est une action de grande importance. Pouvez-vous, M. le Conseiller d'Etat, nous donner un point de situation sur la campagne? les dépenses réalisées à ce jour? si les objectifs de l'action sont actuellement atteints?

A titre personnel, j'ai beaucoup vu de publicités dans les médias et la presse, même quelques jolis T-shirts. C'est une première étape mais rien comme véritable action de proximité sauf, il est vrai, qu'on a parfois éteint la lumière lors de l'une ou l'autre manifestation. Je trouve que c'est un peu dommage. On devrait être plus près de la population. Pourquoi ne pas vous rendre dans les communes avec un groupe de personnes formées, aller à la rencontre des citoyens, vérifier les appareils, discuter des installations électriques? C'est en fait le but que nous recherchons aussi plutôt que de toujours passer par les médias avec le risque peut-être de s'en lasser et de ne plus lire ces informations. A mon avis, ces personnes pourraient aider de manière plus concrète et plus efficace la population pour des économies d'énergie.

Je vous remercie donc de nous donner quelques informations sur l'orientation de cette campagne pour la suite.

Berset Solange (PS/SP, SC). De temps en temps, je reprends les dossiers qui ont été avalisés par le Grand Conseil et je regarde le suivi de ces dossiers.

Dans le message N° 104 de décembre 2008, le Grand Conseil avait accepté, sauf erreur à l'unanimité, l'achat du bâtiment La Timbale et la reprise, par-là même, de l'Ecole d'art et de multimédias de Fribourg. Je ne rappellerai pas les raisons qui ont prévalu dans cette proposition d'achat. A la lecture du rapport d'activité 2013 de la Direction de l'économie et de l'emploi, je me suis étonnée de ne trouver aucune ligne concernant cette Ecole. Je rappelle qu'à l'époque il avait été promis au Grand Conseil que les spécificités, que l'autonomie de cette Ecole seraient préservées et que l'on garderait une identité claire de cet établissement qui était importante pour notre canton. Je pose ainsi la question aujourd'hui à M. le Commissaire du gouvernement: qu'en est-il?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant l'intervention de M. Xavier Ganioz, je peux apporter une réponse partielle à ses questions. Le contrôle du travail au noir est une question qui a été soulevée par la délégation qui s'est rendue auprès de la Direction lors du travail sur les comptes. Voilà ce que je peux dire déjà pour commencer: depuis 2009, le contrôle du travail au noir dans la construction est assuré par l'Association fribourgeoise de contrôle créée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, l'Union patronale et les syndicats Syna et Unia. L'Etat de Fribourg, par le biais du SPE, contribue à l'activité de cette association par le versement d'un montant de 162 000 francs en 2013, partiellement récupérés par la contribution versée par la Confédération (elle verse le 50%).

Actuellement, la dotation du SPE pour l'inspection du travail comprend : 4,4 EPT, soit un chef d'inspection à 100%, deux inspecteurs à 100%, une inspectrice à 80% et un inspecteur à 60%. La surveillance du marché du travail comprend 6 EPT, soit un chef de la surveillance à 100%, trois inspecteurs du travail au noir à 100% et deux inspecteurs de l'emploi à 100%.

Pour ce qui est du reste des questions posées par notre collègue Ganioz, je laisserai le soin à M. le Commissaire du gouvernement d'y répondre ainsi qu'à la question de M^{me} Bernadette Hänni, qui se préoccupe de la formation continue dans les énergies renouvelables, et à celle de M^{me} Solange Berset relative à l'achat du bâtiment La Timbale. C'est vrai que par rapport à la question de David Bonny, la réponse faite par le Conseil d'Etat est partielle.

Vonlanthen Beat, **Directeur de l'économie et de l'emploi**.

M. Ganioz, il faut être optimiste si on veut réaliser quelque chose. D'ailleurs, les statistiques nous donnent raison en grande partie. J'aimerais quand même dire que les interventions de nos services, notamment celles du Service public de l'emploi, sont très directes, très efficaces aussi. Quand il y a un problème, nous sommes toujours sur place, rapidement sur place. On met même des cellules particulières dans les

entreprises. Alors là, vous êtes, un peu, même très critique contre nos services, mais c'est tout à fait votre rôle. Concernant votre souhait que le Directeur de l'économie écrive un rapport plus critique à l'avenir, je veux bien le faire, mais je n'aimerais pas non plus vous gâcher le bonheur et la satisfaction de pouvoir critiquer Vonlanthen! (*Rires!*)

Frau Hänni, Sie haben eine wichtige Frage gestellt betreffend die Ausbildung von Energiespezialisten. Sie hatten uns ja dieses Mandat erteilt. 1,5 Millionen Franken sind vorgesehen, um dieses Programm zu realisieren. Wir haben die EIA, die Ingenieurschule, damit beauftragt, dieses Mandat umzusetzen. Im Jahre 2012 haben wir die Plattform «Energie Fribourg» gegründet und die ersten Kurse wurden im Jahre 2013 durchgeführt, namentlich zu den Themen «Thermische Soloarinstallationen» und «Photovoltaikinstallationen». Weiter wurde auch das «Certificat énergétique des bâtiments» diskutiert und auch die «pompe à chaleur». Wir haben CAS und DAS

...certificat pour CAS et DAS, même un projet de transfert si un professionnel ne peut plus continuer dans son travail, afin qu'il puisse faire une formation complémentaire dans le secteur de l'énergie et avoir ainsi une possibilité de pouvoir donner cet appui dans la réalisation notamment de la politique énergétique, aussi au niveau fédéral.

Au total pour 2013, près de 370 personnes ont participé aux programmes de formation comprenant des cours se déroulant sur des périodes allant de la journée jusqu'à des formations de 16 jours. Rapporté à la journée, il s'agit de quelque 750 jours de cours qui ont été diffusés pour un montant de 350 000 francs.

Pour 2014, il s'agit de poursuivre les actions menées en 2013 et de compléter l'offre de formation. Par ailleurs, de nouvelles formations CAS sont en préparation et devraient débiter cet automne. Elles concernent l'analyse énergétique des bâtiments, d'une part, d'autre part, l'efficacité énergétique dans les industries. Par conséquent – et comme vous pouvez le constater –, le programme «Energie-fr» est bien sur les rails. Vous pouvez par ailleurs vous en rendre compte en accédant à l'adresse internet dédiée au programme sous www.energie-fr.ch.

M. Bonny, premier vice-président, vous parlez de la campagne OFF. Oui, nous avons lancée il y a quelques mois déjà et nous l'avons très clairement annoncé que c'était une première approche. On doit nous accorder une phase de démarrage. Pas plus tard que cette semaine, vendredi après-midi, on fera une conférence de presse pour lancer la vraie phase de campagne OFF où l'on calculera, comptera les différentes mesures. En fait, il fallait faire établir un système pour faire ce contrôle, pour avoir une comparaison parce que, comme vous le savez, notre objectif est que le canton de Fribourg stagne dans la consommation d'énergie pendant une année, même si nous avons une démographie galopante de 2,5%! Alors, cela va continuer et ça va être encore plus clairement publié dans la presse cette semaine encore.

J'aimerais aussi dire que ce lancement, avec la collaboration notamment des médias, a quand même déjà porté ses fruits. Nous allons pouvoir mesurer si cela apporte quelque chose. Je suis profondément convaincu et pas trop optimiste. J'espère qu'on aura les résultats concrets dans ce contexte-là.

Ensuite, M^{me} la Députée Berset est soucieuse de l'autonomie de l'Eikon. Vous vous souvenez lorsqu'il y avait eu le passage de l'EMAF à l'Eikon, l'ancien propriétaire de l'EMAF avait dit: «Si vous voulez faire une école publique, une école de l'Etat, vous verrez après quelques mois l'école n'existera plus». Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que l'école non seulement existe encore, mais qu'elle est très bien, qu'elle a beaucoup de succès. Elle a même des reconnaissances internationales, elle a reçu beaucoup de prix. Toutefois, je pense qu'il est important de s'occuper de cette question d'autonomie. C'est une filière quand même particulière. C'est une section de l'Ecole des métiers et nous sommes en train de réfléchir à une autonomie encore plus accrue de cet établissement pour qu'il puisse se développer aussi ces prochaines années et avoir le même succès qu'aujourd'hui ou même encore un succès supplémentaire.

Voilà, je pense avoir répondu aux différentes questions.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat

Bilan et Annexes aux comptes

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. Mon lien d'intérêt avec le sujet est d'être sous-directeur d'une banque suisse. Le bilan de l'Etat de Fribourg est le reflet de la santé de notre canton. Les comptes donnent une image de son patrimoine et de sa situation financière. Les membres de la Commission des finances et de gestion se sont penchés sur le bilan et ses annexes avec attention et intérêt. Quelques chiffres en bref: total du bilan: 2,624 milliards; patrimoine financier: 1,790 milliard; patrimoine administratif: 833 millions; capitaux de tiers: 1,072 milliard; capital propre: 1,552 milliard.

En 2013, la somme du bilan a régressé de 388 millions pour se situer à 2,624 milliards. Ceci est le résultat de: 1. la baisse des placements financiers à moyen et long termes, passant de 847 à 597 millions; 2. la diminution des créances de 807 millions à 612 millions par le transfert du compte-courant du HFR de 60 millions au poste «Prêts et participation permanente»; 3. la diminution des créances auprès de la Confédération et de l'IFD principalement.

La part la plus importante du poste «Placements» est constituée par des placements à terme pour 587 millions. Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour 111,8 millions et des impôts à facturer pour 47,7 millions. Il est à relever que les liquidités disponibles s'élèvent actuellement à 400 millions environ, mais qu'elles fondent comme neige au soleil.

Le patrimoine administratif, de 833 millions, a augmenté de plus de 34 millions pour deux principales raisons: 1. l'augmentation des investissements, en immeubles, en routes, pour 45 millions; 2. le prêt au HFR, RFSM et HIB qui s'élève à 71,1 millions.

A noter encore que les immeubles en service représentent 137 millions et les immeubles dont les investissements sont en cours de réalisation se montent à 152 millions. On y voit aussi 174 millions pour les routes. Pour terminer avec les actifs, à relever que les prêts aux hôpitaux sont remboursables sur 30 ans et un premier remboursement est intervenu en 2013.

Pour les passifs, les engagements comprennent principalement le poste «Créanciers» pour 91 millions et le poste «Impôt fédéral direct» à hauteur de 202 millions. Les passifs de régularisation comprennent les investissements pour 120 millions et les impôts facturés et reçus à l'avance pour 153 millions. Le poste «Débiteurs à moyen et long termes» n'était plus que composé de l'emprunt AXA de 50 millions, mais l'emprunt a été remboursé au début 2014. L'Etat n'a donc à ce jour plus de dettes.

Les engagements à long terme sont passés de 276 à 231 millions, principalement par le prélèvement de 46 millions sur les provisions, dont 10 millions comme avant-dernière annuité pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, 8,220 millions pour l'informatique à l'ECAS et 4,2 millions pour le financement du surcoût des cliniques privées fribourgeoises.

Au niveau du capital propre, les financements spéciaux ont augmenté de 12 millions, grâce à des attributions à divers fonds supérieurs aux prélèvements, par l'augmentation de 3 millions de la contribution du Groupe E au fonds de l'énergie et l'augmentation du fonds des routes principales en région de montagne, par 4 millions.

Pour rappel, sur les 180 millions de francs du fonds d'infrastructures, il ne reste plus que 20 millions non affectés, donc un fonds quasiment épuisé. La dernière affectation est faite en faveur de Bluefactory avec 30 millions.

Pour en terminer avec le bilan, le capital propre s'élevait au 31 décembre 2013 à 1,552 milliard ou 59,1% du bilan. La fortune de l'Etat permet donc, comme vous pouvez le constater, de financer son important programme d'investissements.

Encore un mot sur les engagements hors bilan: un inventaire des engagements hors bilan est dressé à la fin du fascicule des comptes. C'est là que l'on peut voir la garantie totale offerte par l'Etat aux engagements financiers de la Banque cantonale. Toutefois, la BCF devra certainement prochainement rendre des comptes aux USA, dans le cadre de la problématique en lien avec les clients américains. On y trouve aussi la garantie couvrant jusqu'à 30% au maximum des engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, soit 947 millions en 2013 contre 1,05 milliard en 2012. Autre engagement hors bilan très important de 173 millions que sont les crédits fédéraux d'investissements agricoles.

- > L'examen du bilan est terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat

Récapitulation

Le Rapporteur général. Les détails des principaux écarts entre le budget et les comptes 2013 vous ont été donnés par les différents rapporteurs et par les conseillères et conseillers d'Etat responsables des différentes Directions. Aucune contestation n'a été manifestée, il n'y a donc pas d'autre commentaire à ajouter. Tous les groupes et plusieurs députés se sont prononcés sur les perspectives et ont fait part de leurs préoccupations. La Commission des finances et de gestion suit de très près l'évolution de nos finances et ne manquera pas d'analyser toute incidence, qu'elle provienne de décisions cantonales ou de financement extérieur de la Confédération. Elle ne manquera pas d'attirer l'attention du Parlement non seulement lorsque la loi le demande, mais aussi lorsque nous l'estimerons utile ou nécessaire. Elle s'est aussi dotée d'un tableau de bord pour mieux assurer le suivi des finances et de la gestion de l'Etat. La Commission des finances et de gestion souhaite poursuivre son travail dans la transparence et la bonne entente avec le Conseil d'Etat, plus particulièrement avec M. le Directeur des finances Georges Godel.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur général de la Commission des finances et de gestion pour son rapport et je remercie l'ensemble de la Commission pour le travail constructif qu'il réalise avec les membres du Gouvernement.

—

Projet de décret 2013-DFIN-27 relatif au compte d'Etat pour l'année 2013

Rapporteur: **René Thomet, rapporteur général (PS/SP, SC).**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. Ce décret est la concrétisation de l'examen de détail effectué depuis hier. Il n'y a pas d'autre commentaire. La Commission des finances et de gestion vous invite à entrer en matière sur ce décret.

Le Commissaire. Je tiens les mêmes propos que M. le Rapporteur.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 80.

—

Rapports d'activité de l'ensemble des Directions

Récapitulation

Rapporteur: **René Thomet, rapporteur général (PS/SP, SC).**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**

Le Rapporteur général. Les rapports de chaque Direction ont été discutés et les réponses aux questions ont été données ou le seront dans un avenir proche. En l'état, la Commission des finances et de gestion n'a pas de commentaire à formuler.

Concernant la forme, la Commission des finances et de gestion relève que les fascicules rendent plus aisée la lecture de ces rapports. Cependant, un effort peut encore être réalisé concernant la ligne du contenu. Si certains rapports se sont concentrés sur l'essentiel de la Direction concernée, d'autres peuvent encore subir un élagage. Il n'est pas forcément fondamental pour les députés de savoir qu'un nouveau lavabo a été

installé dans la salle d'art visuel du Collège St-Michel et que la réfection des pavés de la rampe d'accès du garage à vélos du Collège Ste-Croix a été effectuée. En invitant le responsable de la coordination de la communication entre les différentes Directions à préciser la ligne directrice du contenu, la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce rapport d'activité.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

- > La parole n'est pas demandée. Il est directement passé au vote final.

Vote final

- > Au vote, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2013 est adopté par 83 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 83.*

S'est abstenu:

Ganiz (FV, PS/SP). *Total: 1.*

—

Recours en grâce

Rapporteur: Olivier Suter (ACG/MLB, SC)

- > Le huis clos est prononcé.

La grâce est refusée dans un cas.

- > Le huis clos est levé.

—

Projet 2014-DIAF-47 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à 10 reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 86 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 73 dossiers. Treize dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel que présenté.

La Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour les détails qu'il a donnés. Je n'ai pas d'autre commentaire.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. 139 personnes figurant à l'article premier obtiendront le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. A signaler qu'au N° 57, une requérante que le Grand Conseil avait refusée en octobre 2013 a aujourd'hui le préavis positif de la Commission. Elle remplit à ce jour les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois, notamment au niveau de la durée de résidence de son mari.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accorder le droit de cité et la nationalité aux personnes concernées.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, quatre Confédérés deviendront fribourgeois.

- > Adopté.

¹ Message pp. 988ss

ART. 3, 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est directement passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 81.

Rapport 2013-DIAF-88 sur le P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey concernant les surfaces d'assolement¹

Discussion

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châtonnaye, vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

J'ai pris connaissance avec une certaine déception de la teneur du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat déposé par Michel Losey et moi-même. Le rapport permet certes de clarifier la situation quant au déficit des surfaces d'assolement par rapport aux quotas fixés par la Confédération, des surfaces minimales de terres d'assolement devant être maintenues par le canton de Fribourg. Il n'apporte cependant pas de solutions concrètes quant aux outils à mettre en place afin de corriger les erreurs du passé ayant mené à l'actuel manque de 216 hectares. Un point positif de ce rapport est d'avoir pu enfin apporter les éclaircissements nécessaires sur le sujet des surfaces d'assolement dans le canton de Fribourg. Globalement, le non-respect de la surface minimale des surfaces d'assolement atteinte par le canton est trop minimisé, alors que le déficit est bien réel. Ces surfaces d'assolement sont nos meilleures terres cultivables et doivent à tout prix être préservées. Leur importance doit être prise au sérieux. Pour rappel, en Suisse romande, le canton de Fribourg est le seul canton affichant un important déficit en ne respectant pas la surface fixée par le plan directeur de la Confédération et ce, malgré les réévaluations faites par la Confédération en fonction de la construction de grands axes routiers dans le canton. Si les moyens d'analyses techniques de la surface à disposition peuvent jouer un rôle dans l'appréciation des statistiques et l'évolution des surfaces d'assolement, il ne reste pas moins que l'importance des surfaces d'assolement n'a pas été considérée à sa juste valeur dans le canton par le passé.

Des solutions et des initiatives concrètes doivent être proposées désormais afin de circonscrire et de stopper une évolution négative future des surfaces d'assolement et de respecter les exigences fédérales relatives au canton de Fribourg. Les surfaces d'assolement joueront à l'avenir aussi un rôle majeur dans l'approvisionnement de notre population en denrées alimentaires de qualité et de proximité. A l'horizon 2050, notre population mondiale dépassera sans doute 9 milliards d'êtres humains. Nous devons pouvoir apporter notre part à l'approvisionnement en nourriture en produisant notre nourriture sur notre territoire. Chaque kilo importé manquera ailleurs dans le monde. La définition et l'utilisation de surfaces d'assolement répondent à une stratégie clairement définie par la Confédération et aussi à la volonté du peuple suisse, exprimée par l'acceptation de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013. Notre population fribourgeoise a également largement accepté la LAT à plus de 60%. Notre canton ne peut qu'adhérer à la volonté du peuple en protégeant les surfaces agricoles primordiales du point de vue de l'approvisionnement en denrées alimentaires. C'est le minimum que sont en droit d'attendre sa population et son secteur agricole afin de préserver la production locale.

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir d'accueillir dans la tribune les membres du conseil communal du Pâquier. Bienvenue Madame et Messieurs les Conseillers. (*Applaudissements*)

¹ Texte du rapport pp. 994ss.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a discuté longuement lors d'une dernière séance de groupe sur le rapport faisant suite au postulat Glauser-Losey, postulat fort d'actualité quand on sait les conséquences de la politique agricole 2014–2017.

Tout d'abord, le groupe tient à remercier la responsable de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que de l'aménagement du territoire pour la qualité de ce rapport. Nous y avons appris beaucoup de choses; s'il ne donne pas de réponse, il est fort étayé en arguments. Le problème est la diminution des terres d'assolement, ces terres nourricières. En 2013, le déficit pour le canton de Fribourg était de 216 hectares. Cela devient alarmant. La surface agricole utile (SAU) est une donnée importante de la politique agricole, surtout pour cette nouvelle PA 14-17 où chaque m² de surface agricole compte. Le canton de Fribourg a certes une économie forte et est un canton attractif, mais ces arguments font aussi qu'il est gourmand en bonnes terres et en terres d'assolement. Avec l'auto-appvisionnement autour de 60%, on ne peut plus se permettre de diminuer ces bonnes terres nourricières. Certes, la surface agricole produit d'autres spécialités labellisées qui font la renommée de l'agriculture fribourgeoise. Donc, ce rapport ne donne pas de solution face à cette diminution des terres d'assolement. A l'avenir, que faut-il faire? Economiser du terrain, voire prélever des taxes pour créer de nouvelles terres ouvertes? On sait que ces terres ouvertes sont toujours situées dans des bonnes zones agricoles de ce canton; ce n'est pas à Jaun, au Lac-Noir ou ailleurs qu'on pourra les ouvrir. Il faut être vigilant à l'avenir pour maintenir les hectares de ces terres ouvertes. Donc, ce rapport ne doit être pas être rangé. On doit trouver des solutions rapidement pour combler le déficit des terres ouvertes. C'est à prendre au sérieux.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Castella Romain (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Glauser/Losey concernant les surfaces d'assolement. A la lecture de ce rapport, nous sommes quelque peu déçus par le manque de vision à moyen terme et par le déficit de solutions pour pallier au manque du canton de Fribourg en ce qui concerne la surface d'assolement. Le rapport en tant que tel permet de répondre à la question du postulat et permet surtout de mettre en lumière ce qu'il nous manque à Fribourg, ces fameux 216 hectares à ce jour. Par contre, il ignore complètement d'éventuelles solutions, si ce n'est pour seules excuses des quotas trop importants, des zones mal définies, des conflits d'intérêts dans les domaines du développement économique, de la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que des forêts. Mais alors, la question est: comment les autres cantons font-ils? Les autres cantons qui ont aussi un développement économique, qui ont aussi de nouvelles constructions? Eh bien à notre avis ce n'est pas simplement parce que les quotas sont trop importants ou alors les zones mal définies que le canton de Fribourg est déficitaire. Ce n'est pas vous M^{me} la Commissaire qui en êtes responsable car vous n'étiez pas là lorsqu'on attribuait toutes ces nouvelles

zones. Par contre, dans votre fonction aujourd'hui vous êtes chargée de prendre des mesures et nous n'en attendons pas moins.

Notre collègue Andrey a cité la nouvelle politique agricole PA 14-17. M^{me} la Commissaire, vous en êtes parfaitement consciente, nous allons de plus en plus vers la durabilité, vers l'écologie, vers la remise à jour de ruisseaux, de nouveaux buissons, de nouvelles haies etc., tout cela est très bien, mais va aussi manger des surfaces d'assolement, comme les constructions, les routes, les ronds-points et les nouveaux ruisseaux et j'en passe.

Pour notre groupe, il ne suffit pas de dire que dans le canton de Fribourg nous faisons du fromage à la montagne. Certes, ceci est un fleuron de l'économie de notre canton et nous sommes très fiers de produire toutes ces denrées alimentaires, à cause notamment de notre topographie qui est liée aux herbages et donc par ce fait au lait. Mais pour produire ces denrées, il nous faut aussi des surfaces d'assolement et celles-ci sont très importantes et ne se récupéreront jamais. Ce que nous gâchons aujourd'hui, nous l'aurons gâché pour la vie. Nous pensons par ailleurs qu'il est possible d'étudier les possibilités de nouvelles mesures de compensation et de planifier des aménagements de nouvelles surfaces d'assolement, notamment avec la réutilisation des terres végétales enlevées dans les zones actuelles. Dans d'autres cantons, il y a des plans qui permettent de pouvoir réaménager des surfaces qui ont l'altitude et la topographie qui permettraient d'être en surfaces d'assolement mais qui n'ont pas des profondeurs de terre qui sont suffisantes. A notre avis, le canton pourrait s'en inspirer plutôt que de payer des frais pas possibles pour stocker dans des décharges – désolé pour mon ami des entrepreneurs – pour enrichir nos constructeurs qui entassent des tas de terre, mais aussi pour pouvoir revaloriser de nouvelles zones de surfaces d'assolement. Et ceci est faisable, il faut simplement le vouloir.

Le potentiel existant de nouvelles surfaces d'assolement dans le canton ne semble pas si évident qu'il n'y paraît dans le rapport. On montre que dans certaines communes, on pourrait avoir, en changeant un peu les zones, des possibilités d'améliorer notre potentiel. Cependant, ce potentiel d'extension serait encore une fois proche des agglomérations – on le voit bien dans les plans qui sont proposés dans le rapport – et donc, très prochainement victime de nouvelles constructions beaucoup trop gourmandes en surfaces d'assolement. Pour seul exemple, on va reconstruire, je le crois, un Aldi et un McDonald à Bulle. On est clairement ici une nouvelle fois dans le cas d'une construction qui va permettre la distribution des produits, des denrées alimentaires. On va gaspiller des surfaces d'assolement pour le faire. Mais finalement ces grandes surfaces, à force de gaspiller des terrains, on va y vendre quoi? Des produits allemands, des produits hongrois, des fromages chinois ou encore du vin. Si nous voulons encore avoir, nous consommateurs, des produits de qualité à consommer, nous devons absolument cesser de gaspiller ces surfaces.

Actuellement, il est vrai que nous ne pouvons que subir les plans d'aménagement locaux et le fulgurant et dynamique développement du canton. Par contre, nous comptons beau-

coup sur le prochain plan cantonal attendu pour 2019, qui devrait définir une stratégie de densification des zones à bâtir existantes. Aujourd'hui, les Fribourgeois sont un peu les victimes de constructions tous azimuts, les communes voulant à tout prix s'enrichir pour leur développement, sans penser aux réels besoins de leurs habitants. Nous n'avons certainement pas fait juste depuis l'entrée en vigueur des mesures de protection des surfaces d'assolement. L'important est de s'en rendre compte et de réagir judicieusement et durablement. Nous devons considérer ces surfaces d'assolement comme sacrées. Sinon, que mangerons nos enfants?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a aussi pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt, intérêt qu'il partage quant à l'importance des surfaces d'assolement. Effectivement, s'il s'agit là d'une ressource non seulement essentielle à l'activité agricole et à la production de produits consommés par les urbains que nous sommes la grande partie d'entre nous, surtout il s'agit d'un bien non renouvelable. C'est une ressource non renouvelable par excellence. Donc ce qu'on consomme pour l'urbanisation est définitivement et irréversiblement perdu pour l'agriculture. Dans ce sens-là, notre groupe a pris connaissance de la situation du canton qui préoccupe, mais aussi du fait que la loi fédérale, dans ses nouvelles réglementations, renforce la protection de la surface d'assolement, ce qui nous paraît être un signal tout à fait positif. Ce que nous avons aussi compris, c'est que cette politique sectorielle doit être revue au niveau de la Confédération, ce qui va sûrement donner lieu à une certaine foire d'empoigne entre cantons et Confédération pour définir de nouveaux quotas et de nouveaux critères.

En ce qui concerne la marge de manœuvre dont dispose le canton, pour répondre à certaines inquiétudes des gens qui m'ont précédé, nous estimons que le dézonage des zones à bâtir surdimensionnées devrait se faire en priorité là où il y a des surfaces d'assolement. Ce sont ces terrains-là qui devraient être sortis en priorité des zones à bâtir surdimensionnées. D'où ma question, est-ce que l'administration cantonale dispose d'une estimation des surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir, donc qui sont menacées, qui vont demain permettre de continuer l'hémorragie puisqu'elles sont enregistrées en zones? Et si ce n'est pas le cas, si le canton ne dispose pas de cette estimation-là, pour savoir combien de surfaces d'assolement sont en zones et où elles sont, est-ce que la Direction de l'agriculture va demander à la Direction de l'aménagement du territoire de procéder à cette estimation-là pour qu'on puisse prendre des mesures de protection de ces surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir? Est-ce que j'ai été clair? Non? Alors ce que je demande: est-ce que l'administration cantonale dispose d'une estimation des surfaces d'assolement qui sont en zones à bâtir, qui peuvent donc être construites, parce qu'elles ont un droit à bâtir, alors qu'elles devraient être sorties en priorité là où les zones à bâtir sont surdimensionnées pour pouvoir les protéger et les soustraire à la pression urbaine? Et si cette estimation n'existe pas, est-ce que la Direction de l'agriculture va demander à la Direction de l'aménagement de procéder à cette estimation-là, pour qu'on sache combien de m² de surfaces d'assolement

sont en zones à bâtir, où ils sont et où est-ce qu'on devrait agir en priorité?

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil d'Etat issu du postulat de MM. Glauser et Losey. Concernant les surfaces d'assolement, nous saluons dans ce rapport la qualité du travail, ainsi que le souci d'analyse et de clarté des contenus, de même que les nombreuses données chiffrées qui les étayent. Pour tout cela, nous remercions le Conseil d'Etat.

Toutefois, je tiens au nom de mon groupe à faire les remarques suivantes. Tout d'abord, comme un fil rouge à travers le rapport, on comprend que le canton de Fribourg subit un quota déterminé en 1992, puis ajusté en 1994 par la Confédération et qu'en l'état actuel, le quota des surfaces d'assolement présente un léger déficit de l'ordre de 216 hectares, c'est-à-dire 0,6%. Cela sans tenir compte du fait que de manière globale, notre canton abrite plus de terres agricoles que la moyenne suisse. Il est clair que protéger les surfaces d'assolement, mais pas seulement les surfaces d'assolement, aussi l'ensemble des terres agricoles, est une nécessité non seulement pour l'approvisionnement du pays comme le préconise la Confédération, mais aussi pour la protection du paysage et la poursuite d'un développement durable crédible. Cependant, comme le Conseil d'Etat le dit, il est aussi nécessaire de tenir compte des besoins de l'urbanisation et du développement économique. Pour cela, il faut clairement se poser la question de la pertinence des critères utilisés par la Confédération. Celle-ci n'a jamais revu les chiffres de ses quotas depuis 1994. Or, nous savons que de nouvelles méthodes de détermination de la qualité des sols sont devenues plus précises et pourraient donner aujourd'hui de nouveaux chiffres. Ensuite, les critères de détermination des surfaces d'assolement varient selon les cantons, notamment l'altitude maximale, et n'ont pour l'instant jamais tenu compte des variations du climat dues au réchauffement climatique. Comme le signale le Conseil d'Etat, tout cela pénalise notre canton, fort bon élève d'ailleurs en ce qui concerne le travail d'inventaire agricole. Finalement, le Conseil d'Etat conclut son rapport en rappelant que notre canton a déjà demandé en 2002 à la Confédération une révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement, demande restée à ce jour sans réponse semble-t-il. Alors il devient urgent pour le Conseil d'Etat d'entreprendre de nouvelles démarches auprès de la Confédération pour réactualiser la situation et pouvoir ainsi prendre sérieusement en compte le développement économique des régions essentiellement agricoles.

Permettez-moi pour terminer une remarque à titre vraiment personnel. Comparaison n'est pas raison, mais il est frustrant pour moi comme broyarde de voir comment à 3 km de distance dans une même région, on peut d'un côté de la frontière développer une zone artisanale et industrielle, pourvoyeuse de nombreuses places de travail, et de l'autre côté vouloir à tout prix maintenir des surfaces d'assolement afin de ne pas aggraver le déficit cantonal au détriment de toute création d'emplois. Cherchez l'erreur!

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il est bien clair qu'on doit absolument protéger les terres d'assolement. Ceci est

vraiment important pour notre avenir et surtout à très long terme. On sait qu'on aura besoin de terres d'assolement, la démographie va augmenter, les besoins alimentaires aussi et ça on doit le garantir. Aujourd'hui, la situation doit être traitée de manière pragmatique et j'ai un peu un problème par rapport à ça: je me demande si ça l'est vraiment aujourd'hui. On doit aussi maîtriser l'explosion démographique, on doit bien pouvoir trouver où on va mettre des constructions et ceci doit être géré en parallèle avec ce maintien des terres d'assolement. Aujourd'hui, ça concerne autant l'aménagement que l'agriculture. Je suis un peu surpris aujourd'hui que seule M^{me} Garnier réponde devant le Grand Conseil, parce que pour moi ça correspond autant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qu'à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de trouver des solutions à cette problématique. On voit aujourd'hui qu'il y a des contradictions avec la densification qu'on veut dans les villages, la densification qu'on veut dans tout notre canton. On veut que les constructions soient proches des infrastructures – les jours se ressemblent, on avait déjà cette remarque hier – et aujourd'hui on doit revoir ces problèmes d'assolement au niveau cantonal. Je pense qu'on doit vraiment garder les zones d'assolement où elles sont bien mises, dans les zones agricoles où les agriculteurs peuvent travailler et on doit être beaucoup plus souples à proximité des infrastructures. Je pense que là c'est important que ce soit géré dans le plan directeur cantonal de manière globale. Je pense aussi que si on a des bonnes terres proches d'une gare, elles pourraient être compensées soit dans la même commune, soit ailleurs, par exemple par une surface de moindre qualité, mais double, de manière à avoir une compensation. Il ne faut pas non plus faire des incohérences dans la même commune où on doit tout à coup faire une route de 500 mètres pour aller à une zone qui est en catégorie moins bonne, alors qu'une catégorie qui est bonne et proche des infrastructures ne pourrait pas être construite. Donc je propose que ce soit fait de manière pragmatique et qu'on trouve des solutions. Il faut aussi tenir compte de la révision actuelle des plans d'aménagement locaux sans connaître, comme je l'ai déjà dit hier, les règles par rapport à ces terres d'assolement. Aujourd'hui, on sait que c'est refusé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions si on met des terres d'assolement en zones, si on met des nouvelles terres, alors qu'elles sont proches des infrastructures. Je pense que ce n'est pas vraiment la solution aujourd'hui et on doit rapidement avoir un éclaircissement par rapport à ça. Les communes doivent avoir des réponses. On ne peut pas travailler sans avoir ces réponses.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je parle en tant que postulant et au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Le rapport que nous avons reçu au sujet de la situation des surfaces d'assolement dans le canton est intéressant. A sa lecture on constate tout de suite la position du Gouvernement fribourgeois, sur la défensive, comme si le canton devait justifier le fait qu'il y a un manco conséquent de surfaces d'assolement. L'empreinte de ce rapport est ainsi tracé. Le canton veut donner une image responsable, en voulant montrer à l'évidence qu'il a toujours eu le souci de préserver ses surfaces d'assolement. A l'appui de mes réflexions, il suffit de

prendre connaissance du tableau 1 de ce rapport qui compare la surface de zone à bâtir par habitant de 1989 à 2013. Le résultat est sans appel. Avec l'évolution démographique que nous connaissons, la surface de zone à bâtir par habitant est passée de 589 m² en 1989 à 392 m² en 2013. Ce tableau sous-entend qu'il y a une forte amélioration de la situation, mais c'est un tableau qui n'a aucune valeur scientifique, c'est un trompe-l'oeil flagrant. On compare des pommes avec des poires. D'ailleurs, le commentaire mentionne que ce tableau doit être considéré avec prudence. Le rapport mentionne que des surfaces de golf, ainsi que des surfaces vouées à terme à la revitalisation des cours d'eau peuvent et doivent être considérées comme surfaces à comptabiliser dans les surfaces d'assolement. Dites-moi comment les surfaces dévolues à une revitalisation des cours d'eau pourront être à nouveau attribuées rapidement à la production de denrées alimentaires de proximité et de qualité?

Dans ce rapport, la vision est malheureusement unilatérale. Le principe est d'opposer la typicité de l'agriculture fribourgeoise au développement économique du canton. C'est un faux combat. Il faudra à l'avenir faire un choix de société pour savoir si le canton donne une priorité au développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante, ou à la revitalisation des cours d'eau, plutôt que d'opposer la zone agricole au développement économique, écologique et environnemental à outrance. Pour répondre à M^{me} Rodriguez, le canton a adressé en 2013 un courrier au responsable de l'Office fédéral du développement territorial pour demander notamment d'harmoniser les paramètres d'attribution des surfaces d'assolement, ce qui pourrait ainsi permettre au canton de trouver de nouvelles surfaces d'assolement à des altitudes plus élevées. Ce changement permettrait de continuer d'avoir un grignotage considérable des excellentes terres agricoles aux alentours des centres urbains. La réponse du directeur fédéral de l'Office du développement territorial est sans équivoque: il n'y a aucune raison de modifier les paramètres de base qui sont appliqués actuellement.

Je terminerai l'analyse de ce rapport en mentionnant un élément qui manque cruellement, c'est celui de la démographie. Certes, le canton parle de son développement démographique conséquent qui a un impact sur les besoins en zones constructibles, mais le canton oublie de mentionner que l'augmentation de la population a pour corollaire un besoin plus conséquent en calories. Il n'est fait nullement mention de cet élément et il serait intéressant de savoir quels sont les besoins complémentaires de cette nouvelle population et les besoins supplémentaires en SDA pour assurer un minimum de denrées alimentaires indigènes de première nécessité. Je conteste par contre l'analyse faite par le canton qui mentionne que ce rapport a permis de mettre en lumière un potentiel de surfaces d'assolement situées en zones à bâtir. Cela rejoint les propos du collègue Thévoz. Comment ose-t-on faire une appréciation de la sorte quand on connaît la difficulté du canton à satisfaire les différents besoins des communes et de l'économie pour son futur développement? A l'évidence, ces surfaces situées en zones à bâtir vont dans un avenir tout proche être utilisées pour des compensations de bonnes terres agricoles qui seront indispensables au dévelop-

pement économique ces prochaines années. Donc c'est une mauvaise orientation que de vouloir espérer comptabiliser ces surfaces agricoles situées en zones à bâtir comme surfaces d'assolement utiles à long terme.

Pour terminer malgré tout sur une note positive, l'analyse faite par le Gouvernement concernant le contrôle à l'avenir du développement global du canton avec une vision horizontale et verticale est une bonne solution et doit être approfondie.

Pour conclure, je dirais une maxime: «La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants».

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und möchte einfach noch unterstreichen, was bereits gesagt wurde.

Der Bericht ist ein Bericht. Als aber diese Fruchtfolgeflächen eingeführt wurden, war eine andere Zeit, auch in der Landwirtschaft. Wir haben heute eine viel grössere Produktion und in diesem Sinne bräuchte es vielleicht ein bisschen weniger Fläche als damals, als diese Flächen definiert wurden.

Auf der anderen Seite muss man ganz klar sehen: Es sind nicht nur die Wirtschaft, die Entwicklung der Dörfer und der Strassenbau, die Fruchtfolgeflächen wegfressen. Michel Losey hat es bereits angetönt. Ich denke da an die Projekte der Sektion für Gewässer, die in unserem grossen Moos geplant sind, die Kanal- und Böschungserweiterungen. Allein auf unserem Gemeindegebiet sind rund 14 ha Land für solche Gewässerverbreiterungen vorgesehen. Da müsste man auch in der Administration ein bisschen über die Bücher gehen und schauen, was machbar und nötig ist und was nicht.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat a fait du développement durable le fil rouge de son programme gouvernemental. Ce défi est particulièrement important en matière de préservation du sol. La croissance démographique, alliée à l'évolution des habitudes en matière d'habitat, met sous pression les surfaces agricoles et menace d'un grignotage progressif la source essentielle de toute vie, et plus prosaïquement de toute production alimentaire. Dans ce sens, le Conseil d'Etat partage les soucis exprimés. L'agriculture fribourgeoise, secteur historiquement et économiquement essentiel pour notre canton, doit pouvoir conserver son instrument de travail. Le Conseil d'Etat est convaincu de cette nécessité et s'engage pour préserver les bonnes terres agricoles et pas seulement les surfaces d'assolement, car chaque m² est perdu pour l'éternité et en ce sens, la valeur du sol agricole devrait être plus élevée si l'on capitalise les années d'utilisation. Mais figer les surfaces d'assolement sans révision du plan fédéral sectoriel des surfaces d'assolement est impensable. Bien sûr, il faudra densifier en priorité. Mais il faut aussi avoir une marge de manœuvre, par exemple pour l'offre en matière d'emploi dans les sites stratégiques qui, comme vous le savez, sont souvent situés autour des agglomérations et en basse altitude. Sinon, ce serait condamner les efforts d'aménagement du territoire, de densification et les solutions à trouver pour la mobilité. Le Conseil d'Etat est convaincu que la préservation des terres agricoles est conciliable avec le développement durable de notre can-

ton, aussi du point de vue économique. Pour éviter le gaspillage de terres, il met en œuvre des solutions qui vous seront présentées durant cette législature, notamment la loi sur la plus-value. L'évolution des législations fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire vont clairement dans le sens de trouver des solutions. La densification des zones à bâtir et le développement des centres urbains visent justement à faire baisser la pression sur les surfaces agricoles qui seront de plus en plus nécessaires pour nourrir la population en augmentation. Les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire entrées en vigueur le 1^{er} mai dernier confirment d'ailleurs la protection des surfaces d'assolement, comme l'a relevé le député Glauser. Leur préservation figure désormais dans les buts de la loi sur l'aménagement du territoire, à l'article 3. Quant à l'ordonnance, elle fixe désormais explicitement les conditions strictes nécessaires pour classer des surfaces d'assolement en zones à bâtir. Ces nouvelles dispositions seront des outils importants pour les autorités cantonales et comme il a été dit, elles ont été acceptées par le peuple. Mais pour que les autorités politiques, au niveau fédéral comme au niveau cantonal, soient en mesure de mener une politique cohérente en la matière, il est essentiel de disposer d'un plan sectoriel des surfaces d'assolement mis à jour, sur la base de critères homogènes et transparents. Le canton de Fribourg ne doit notamment pas pâtir de la qualité de ses recensements en ce qui concerne le critère de la qualité des sols. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Office du développement territorial et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) afin de discuter de ce point.

Le député Castella a mentionné les autres cantons. Sachez que de nombreux cantons sont en déficit beaucoup plus cruel que le canton de Fribourg. Sachez aussi qu'à l'époque, chaque canton devait faire un effort pour participer aux quotas de surfaces d'assolement et que par exemple le canton d'Appenzel Rhodes-Intérieures a mis des prairies en surfaces d'assolement, car il ne disposait pas de suffisamment de terres ouvertes.

M. le Député Castella, vous avez abordé la question de la revalorisation des terres. C'est une question à laquelle nous nous attelons et nous avons traité notamment de ce point lors de la construction d'Aldi pour revaloriser les terres du Grand Marais qui, comme vous le savez, sont sur une terre tourbeuse qui se consume et qui menace à terme d'être perdue si on ne la mélange pas à d'autres terres ou au sous-sol.

En réponse aux questions posées sur la revitalisation des cours d'eau, j'aimerais dire que lorsque le cours d'eau est élargi, il y a perte de terres agricoles. Par contre, toutes les surfaces extensives qui sont prévues autour des cours d'eau, pour respecter la législation fédérale modifiée suite à l'initiative des pêcheurs, ne seront pas perdues pour l'agriculture, même si temporairement quelques buissons vont y pousser, ces terres ne sont pas menacées et peuvent toujours être cultivées en période de difficultés, de guerre ou d'autres difficultés d'approvisionnement.

Pour répondre au député Thévoz, je dirais que quand une surface est mise en zone, elle est sortie du contingent des

surfaces d'assolement. Donc, ce qu'il y a lieu de faire, c'est de voir dans quelle zones à bâtir des terres agricoles ont été sorties des surfaces d'assolement pour pouvoir récupérer les meilleures terres agricoles et nous disposons des outils pour le faire.

En résumé, la tension ne doit aucunement se relâcher et le Conseil d'Etat s'engage à préserver, comme il l'a fait notamment par le biais du plan directeur cantonal, les bonnes terres agricoles. Le Gouvernement est convaincu que cet objectif n'est pas contradictoire avec le développement du canton, mais en constitue au contraire une condition sine qua none. Permettez-moi juste de donner un exemple: au-dessus de 850 mètres dans le canton de Fribourg, par exemple à Rechthalten, on cultive aussi les calories nécessaires à l'approvisionnement de la population, notamment par le biais de pommes de terre. Il y a donc lieu de traiter le problème de manière globale et le Conseil d'Etat va s'y atteler et trouver des solutions constructives.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion populaire 2014-GC-2 des JDC (pour un contrat équitable avec l'environnement)¹

Prise en considération

La Présidente. Diese Volksmotion ist gemäss der Gesetzgebung über die Ausübung der politischen Rechte zustande gekommen. Sie wird gleich behandelt wie eine parlamentarische Motion. Die Regeln über die Dringlichkeit gelten allerdings nicht. Ich lese Ihnen die Zusammenfassung dieser Volksmotion vor.

In einer am 13. Januar 2014 eingereichten Volksmotion ersuchen die Junge CVP Freiburg und die Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichner den Staatsrat, alle Freiburger Gemeinden aufzufordern, für jedes bewilligte Baugesuch für einen Neubau einen einheimischen Einzelbaum oder Hochstammobstbaum zu pflanzen.

Der Regierungsvertreter ist Herr Maurice Ropraz, Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor.

Ich erinnere Sie daran, dass der Staatsrat Ihnen beantragt, diese Volksmotion als unzulässig zu erklären. Ich erinnere Sie ausserdem daran, dass sich die Verfasser der Volksmotion gemäss Artikel 86 Bst c des Grossratsgesetzes vor dem Grossen Rat nicht äussern können.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Cette motion populaire demande que l'impact sur l'environnement créé par de nouvelles constructions soit compensé, ainsi appelé «contrat équitable pour l'environnement». Aujourd'hui, que ce soit en zone urbanisée ou en zone agricole, les arbres de qualité

disparaissent. Nous pouvons voir alors que de nombreuses villes suisses ont protégé, développé et entretenu des arbres majestueux dans de magnifiques parcs publics. Fribourg a, au contraire, privilégié l'habitat. Aujourd'hui, certains parcs publics d'autres cantons donnent une image positive et sont connus autant que des bâtiments historiques. Ces espaces partiellement boisés sont des bijoux pour des villes qui ont su voir suffisamment tôt l'avantage que pouvaient apporter de tels lieux. Dans nos campagnes, la politique agricole favorise la conservation d'arbres isolés et d'arbres fruitiers. Les raisons écologiques donnent aussi une place particulière à ces éléments naturels.

Le nouveau principe, qui favorise la qualité du paysage dans certaines régions déjà organisées et dans d'autres régions qui se mettent en place pour répondre aux exigences nécessaires à la mise en place de projets paysagés, prévoit aussi un maintien de structures paysagères telles que de grands arbres indigènes. Des collectivités publiques sont aujourd'hui les acteurs du développement économique nécessaire pour notre canton. La solution proposée par cette motion ne prévoit pas ces développements, mais prévoit que l'impact sur l'environnement soit compensé par une action en faveur de celui-ci. Les communes auront donc de nombreuses solutions qui permettront de remplir leur contrat, soit en plantant des arbres urbanisés, afin de donner un poumon aux villes et villages, soit en plantant des arbres isolés, en passant des conventions avec des propriétaires, ou en créant des vergers à hautes tiges. Les communes devront collaborer avec les propriétaires qui auront la possibilité de faire valoir ces nouveaux éléments pour répondre à la politique agricole. L'emplacement de ces arbres doit être réfléchi, car ce principe ne doit pas nuire à la production agricole à long terme, qui prendra plus d'importance pour répondre aux besoins du développement démographique. Les responsables des réseaux écologiques et les meneurs de projets paysagés ont une tâche importante dans ce cadre-là.

Le Conseil d'Etat arrive à la conclusion que cette motion n'est pas recevable, alors que les auteurs ont pris du temps, afin de s'assurer que le principe de rédiger réponde justement à la législation. Ils sont donc surpris qu'après avoir répondu à toutes les exigences, une réponse de la sorte leur soit donnée. Il n'est pas rare de voir une motion des députés acceptée, alors qu'elle ne fait pas explicitement allusion à une loi. Il va de soi que cette motion fait allusion à la loi sur l'aménagement cantonal. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, avec ces considérations, soutiendra cette motion populaire des JDC.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu de la motion populaire qui nous est soumise à ce jour part, à n'en pas douter, d'une bonne intention. Le Conseil d'Etat, quant à lui, rappelle à juste titre que les motionnaires ne sont malheureusement pas allés au bout de leur démarche et déclare, de ce fait, la présente démarche irrecevable. Ceci concerne le plan légal.

J'ai bien entendu les propos émis par mon collègue Ducotterd auxquels on peut également souscrire. Pour le peu d'autonomie qu'il leur reste encore, le groupe Alliance centre

¹ Texte de la motion BGC février 2014 p. 370; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2014 BGC mars 2014, pp. 708ss.

gauche encourage vivement les communes fribourgeoises à aller dans le sens des intentions des motionnaires. Planter un arbre pour chaque permis de construire délivré, un geste à la portée civique évidente, qui devrait sensibiliser les autorités communales à une gestion responsable des zones à bâtir, ces dernières n'étant pas extensibles à l'infini. Le sujet, comme vous pouvez le constater, est brûlant.

Pour le reste, le groupe Alliance centre gauche se rallie à la proposition du Conseil d'Etat, en déclarant l'irrecevabilité de la motion.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion des jeunes PDC pour un contrat équitable avec l'environnement. Comme le Conseil d'Etat le dit dans sa réponse, il appartient aux communes de décider si elles veulent plus d'arbres ou pas. Cette motion populaire est irrecevable. J'invite les jeunes démocrates-chrétiens à vérifier à l'avenir la validité de leurs interventions, ce qui évitera des pertes de temps. Comme vous l'avez compris, notre groupe refusera cette motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je soutiendrai l'acceptation de cette motion pour deux raisons. Premièrement, je suis maman d'une fille. J'ai pu assister le week-end passé à une remise de prix suite à un concours de dessin national où un jeune garçon de douze ans a parlé devant un auditoire de 400 entrepreneurs et où il a exprimé les soucis de nos enfants. Dans son discours, il s'inquiétait pour notre planète et pour sa préservation. A la même occasion, M. Claude Nicollier a fait un discours et nous a expliqué comment il a vu la Terre de l'espace. Il nous a rappelé qu'il fallait faire attention au maintien de notre planète pour les futures générations. L'engagement des JDC est louable. Cette motion représente le souci de nos jeunes enfants et des générations futures.

Der Staatsrat hat erklärt, dass diese Motion aus den bekannten Gründen nicht unterstützt wird. Dazu möchte ich Folgendes sagen:

Ich habe in meinem Beruf oft mit Jugendlichen zu tun. Zu sagen, dass sich Jugendliche zu wenig um Politik kümmern und sich dafür zu wenig interessieren, ist falsch. Ich habe vernommen, dass diese jungen Leute beim Sekretariat des Grossen Rates waren, um sich zu versichern, dass sie diese Motion korrekt einreichen. Jetzt wird sie mit den bekannten Gründen abgelehnt.

Ich werde dafür stimmen. Ich bin grundsätzlich dafür, dass wir Regeln einhalten, dass wir Prozedere einhalten. Ich werde damit ein Exempel statuieren, um diese Jungen, die sich für unsere Politik, für unsere Zukunft und für die Zukunft unseres Planeten, unserer Gemeinden und unseres Kantons interessieren, zu unterstützen.

Ich bitte Sie, dies aus diesen Gründen auch zu tun.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de cette motion populaire pour un contrat équitable avec l'environnement. Cette motion est considérée comme irrecevable par le Conseil d'Etat et le groupe suivra cette proposition. Nous pensons aussi que cela part d'une

bonne intention. Nous pourrions soutenir aussi une intention comme celle-ci qui va vers le développement durable. Si toutefois nous avons dû traiter sur le fond de cette motion, nous aurions dû y apporter beaucoup de modifications visant des simplifications administratives, notamment entre l'Etat et les communes. Car on pourrait aussi apporter des complications en allant dans le sens de propositions comme celle-ci. Nous encourageons également les communes et les privés à faire des démarches dans le sens de la durabilité.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je voulais apporter un rectificatif par rapport à ce qui a été dit par mon collègue Gabriel Kolly. Les JDC se sont renseignés auprès du Secrétaire du Grand Conseil pour savoir si la démarche était juste. Ils auraient reçu un accord par rapport à ceci. Dans ce sens, je pense que c'est une critique trop facile.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Dans leur motion populaire déposée le 13 janvier 2014, les jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois et les cosignataires demandent au Conseil d'Etat d'inviter les communes fribourgeoises à planter un arbre pour chaque demande de permis de construire accordé en vue de la construction d'un nouveau bâtiment. Cette proposition est en soi louable, mais en regard de l'article 69 lettre a de la loi sur le Grand Conseil, il faut considérer que la motion ne répond pas sur le plan formel aux exigences liées à ce type d'instruments. Selon cette disposition, la motion est «la proposition faite au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'Etat à lui présenter un projet d'acte ayant pour objet des règles de droit devant figurer dans la Constitution, une loi ou une ordonnance parlementaire». On ne peut pas, via cette motion, inviter les communes à faire quelque chose. Cette motion populaire, qui ne contient aucune proposition formelle tendant à obliger le Conseil d'Etat à présenter une loi, doit être déclarée irrecevable.

Au surplus, si le canton n'a pas à intervenir, nous sommes d'avis qu'il appartient librement à chaque commune de décider si elle entend suivre ou non la proposition formulée. On reproche souvent en matière d'aménagement du territoire et dans le cadre de la nouvelle loi de restreindre à peu de chagrin l'autonomie communale. Nous sommes dès lors d'avis qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'intervenir, de charger le bateau, en invitant encore les communes à faire ce genre de démarche. Pour les motifs, le Conseil d'Etat propose de déclarer irrecevable la présente motion populaire.

La Présidente. Wir kommen zur Abstimmung über die Zulässigkeit der Volksmotion für einen fairen Vertrag mit der Umwelt.

> Au vote, l'irrecevabilité de cette motion populaire est admise par 45 voix contre 26. Il y a 6 abstentions.

> L'objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-

Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 26.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gailard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 6.*

—

Postulat 2014-GC-7 Daniel Gander/Charles Brönnimann (modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex: nouvelle classification)¹

Prise en considération

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Si nous avons déposé ce postulat, c'est bien dans le but de vous faire prendre conscience de l'importance actuelle et future du développement économique du canton et de ses voisins. Comme l'un des buts de votre politique en matière de transports est de promouvoir la mobilité, elle a aussi comme objectif d'adapter et de développer des infrastructures pour répondre à la forte évolution que nous connaissons. Développement il y a et il y aura, puisque cette année déjà, le canton va fêter son 300 000^e habitant. Cette augmentation démographique, qui va perdurer, amènera de toute façon son lot de nouveaux usagers. De plus, comme les zones d'activité avec grands générateurs de trafic ne font que croître dans la région ouest du Grand Fribourg, de la Gruyère et dans la Broye fribourgeoise et vaudoise, il est urgent de répondre à cette situation. Le développement du parc technologique et industriel, qui se construit aux abords de l'aérodrome de Payerne, avec des entreprises comme Spee-

dwings, Boschung, Groupe E, etc, est une priorité à retenir. Pensons également aux formidables impacts que laissera la société aérospatiale Swiss Space System, qui projette d'ici 2015 de développer des activités de maintenance d'Airbus et de navettes lanceuses de satellites, avec des nombreuses places de travail à la clé. Voilà des indices qui incitent à développer ce tronçon routier comme route à grands trafics.

Nous relevons que ce tronçon qui relie en fait les deux autoroutes A12 et A1 est le seul à pouvoir être réalisé entre Lausanne et Berne, en raison de son parcours peu accidenté et peu habité. Les autres solutions seraient fort coûteuses.

Nous nous permettons de relever que des études et acquisitions ont déjà été réalisées pour le détournement de Prez-vers-Noréaz et qu'elles datent de 2006. Cela fait déjà 8 ans et la situation a bien changé depuis. Si vous attendez encore, les difficultés surgiront, comme c'est le cas pour la traversée de Belfaux et le projet de Givisiez des années 80, qui prévoyait une liaison allant du Tiguellet aux jonctions de la semi-autoroute. Selon le plan sectoriel de la Confédération, la route Payerne-Matran devait être intégrée au réseau complémentaire. C'est à vous, Etat de Fribourg, qu'incombe l'opportunité de proposer une intégration de ce tronçon dans le réseau des routes nationales, d'autant que ce réseau n'est pour l'instant pas encore définitif. Vos commentaires nous apprennent enfin que le tronçon Payerne-Matran est considéré comme axe prioritaire et fait partie du réseau des routes cantonales, comme mentionné dans la loi de décembre 1967. Il est heureux de lire que la loi, 47 ans après, est en révision, et que la classification va être revue et adaptée. Ouf, il était temps!

Comme des études ont déjà été faites, nous nous demandons le pourquoi du refus de ce postulat qui confirme tout simplement la nécessité de réaménager ce tronçon. Par ailleurs, si nous souscrivons pour une route à 2 + 1 voies, c'est pour plus de sécurité et plus de fluidité dans le sens Payerne-Matran. Il y a peu d'endroits pour effectuer un dépassement sans prendre quelques risques. Concernant les transports publics, nous notons qu'ils ne parcourent pour l'instant pas l'entier du trajet. Seule une ligne dessert Rosé, Prez-vers-Noréaz et une partie de la Glâne. L'avenir nous dira si la ligne devra se prolonger un jour jusqu'à Payerne.

Ce que nous vous demandons, M. le Commissaire, ce n'est pas de faire une nouvelle route, mais bien de l'améliorer en l'élargissant et en y ajoutant une nouvelle voie sur toute la longueur du trajet. Nous nous permettons de relever que nous fêtons cette année les 125 ans de la fondation de l'Université. C'est grâce à la vision et à l'audace d'un conseiller d'Etat, M. Georges Python, que cette vénérable dame a fait son chemin et dont le rayonnement dépasse largement les frontières cantonales et nationales. Comme le fut votre prédécesseur, soyez aussi ce visionnaire pour nos routes, afin que notre réseau puisse faire face à l'évolution extraordinaire de ce canton. Quant à vous, chers collègues, comme ceux déjà acquis à notre cause, soyez-le aussi et merci d'ores et déjà de soutenir ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu du postulat de nos collègues Daniel Gander et Charles Brönnimann répond

¹ Déposé et développé le 9 janvier 2014, BGC février p. 372; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2014, BGC mars 2014, pp. 709ss.

à une légitime préoccupation que partagent tous les membres du groupe Alliance centre gauche. L'augmentation bien réelle du parc automobile cantonal contribue également à prendre en compte le souci des postulants. Dans cet ordre d'idée, la réponse extrêmement détaillée donnée par le Conseil d'Etat met en exergue la volonté de favoriser avant tout les transports publics. Encore faut-il que le message suive au niveau de la population, lorsque l'on sait quel esprit individualiste prévaut dans chaque automobiliste que nous sommes. Plus concrètement, le Conseil d'Etat nous annonce que des travaux liés au remaniement parcellaire de la commune de Prez-ver-Noréaz, entrant dans le cadre de la première étude de la route de contournement, ont été menés à bien et c'est tant mieux. Nous en prenons acte.

Avec une moyenne de 10 000 véhicules journaliers, le Bureau de prévention des accidents estiment qu'il n'y a pas d'endroits extrêmement dangereux sur le tronçon cité. On en prend note. Personnellement, je ne partage pas cet avis.

Concernant les relations que la Direction fribourgeoise concernée devrait avoir avec son homologue vaudois, on nous répond qu'elles se font – je le relève in extenso – chaque fois que cela est nécessaire. Guère plus, ni moins, bien au contraire, quoique parfois, pourrions-nous ajouter avec le sourire.

Pour ce qui est d'une éventuelle aide financière de la Confédération, il ne faut pas y penser, car le tronçon Matran-Payerne, entrant dans l'adoption du réseau des routes nationales au début 2013, a subi un refus populaire par le biais d'un référendum. Nous voilà donc à la case départ. Le Conseil d'Etat nous donne tout de même une lueur d'espoir – tout le monde sait que l'espoir fait vivre – car les doléances de nos collègues Gander et Brönnimann seront prises en compte suite à la révision de la loi sur les routes, qui est en cours. Dans cet ordre d'idées, le groupe Alliance centre gauche souhaite vivement que la problématique soulevée par ce postulat soit considérée avec pragmatisme et lucidité dans un laps de temps que nous qualifierons de raisonnable, sans qu'elle se perde dans les dédales de la DAEC. A cet égard, M. le Conseiller d'Etat, nous comptons sur votre pragmatisme et votre dynamisme, eu égard notamment aux propos que vous nous avez tenus hier dans cette enceinte. Pour le reste et après réflexion bien pensée et analyse minutieuse de la réponse du Conseil d'Etat, le groupe Alliance centre gauche se ralliera à l'Exécutif cantonal et refusera ce postulat.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Mon intérêt lié à cet objet est que je suis utilisateur de toutes les routes du canton et de la Broye spécialement, également pour mon travail.

Le postulat de nos collègues Gander/Brönnimann a retenu toute l'attention du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. La demande des postulants est louable et en discussion depuis déjà très longtemps. Elargissements, pistes cyclables, contournement de Prez-vers-Noréaz ont déjà fait l'objet d'études préliminaires. D'ailleurs, l'Etat est partenaire du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz et s'occupe notamment de la traversée de Grandsivaz. La condition d'obtention d'une nouvelle classification passe

par une analyse menée dans le cadre de l'étude sur les routes de contournement, réalisée par le Service de la mobilité. Son classement en catégorie 2 ne prévoit pas sa réalisation à court terme. Cependant, nous attendons le rapport de faisabilité, tant lié aux plans politique que technique. Enfin, pour passer de 2 à 3 voies, voire à 4 voies, le trafic journalier moyen devrait être de 30 000 à 40 000 véhicules. Or, la liaison Matran-Payerne compte à ce jour 10 000 véhicules selon la réponse du Conseil d'Etat. Il serait donc approprié d'apporter des améliorations ponctuelles sur ce tronçon, conformément aux recommandations du BPA.

Suite au refus de la taxe autoroutière, l'avenir de l'adaptation des routes nationales n'est pas fixé pour l'instant. L'Etat ne touche aucune contribution fédérale pour cette route. De plus, dans le cadre de la révision de la loi sur les routes, les critères de classification seront adaptés aux exigences actuelles et futures. En attendant, cette nouvelle loi, compte tenu du plan sectoriel de la Confédération, prévoit d'intégrer ce tronçon liant la N1 à la N12, ce que nous demandons aussi déjà depuis longtemps.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suivra les considérations du Conseil d'Etat. Une grande partie du groupe estime que ce postulat n'est pas opportun actuellement. Toutefois, nous encourageons le Conseil d'Etat à maintenir la pression sur le Service des infrastructures routières de la Confédération, ceci afin de raccourcir les délais de réalisation de nos routes très fréquentées.

Bonny David (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission des routes et j'habite le long de l'axe Matran-Payerne. J'ai signé en 2003 la pétition pour un contournement de Prez-ver-Noréaz, au même titre que les 70% des citoyens de la commune, preuve d'un mécontentement général et d'une nécessité de faire quelque chose avec cette route. Tout d'abord une petite devinette: quelle est la caractéristique des enfants de Prez-vers-Noréaz? Les enfants de Prez-vers-Noréaz sont certainement les seuls enfants du canton de Fribourg à ne pas pouvoir aller à vélo. Ce n'est pas une question de prix des vélos, mais la circulation est trop dense et trop dangereuse pour laisser les enfants sur la route. Cette activité leur est interdite et c'est malheureux.

On parle de mobilité douce. Comment parler de mobilité douce lorsque des camions suisses et étrangers passent sur cet axe chaque jour par milliers? Il y a aussi d'autres milliers de véhicules qui proviennent de régions mal desservies par les transports publics. On ne pourra malheureusement pas diminuer ce trafic de transit, puisque cet axe relie l'A1 à l'A12 et inversement, avec toujours plus d'accidents. J'aimerais donner un exemple. Au centre du village, récemment, sur le passage piéton, à 50 km/h, en pleine journée, une femme et son chien se sont fait faucher par une voiture. Heureusement, la dame est saine et sauve, mais le chien est mort.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est mentionné une moyenne de 10 000 véhicules par jour. Je suis surpris car c'est une moyenne déjà citée il y a 10 ans dans les documents de l'Etat et de la défunte CUTAF. Ce chiffre de 10 000 paraît faible. Si vous regardez l'annuaire statistique 2013 du can-

ton de Fribourg, qui donne une moyenne plus sérieuse, c'est 13 700 véhicules par jour. Ces chiffres sont donc faux dans ce document. En comparaison, selon la même source, le contournement de Bulle enregistre aujourd'hui 16 200 véhicules de moyenne par jour. Pourquoi le passage de 13 700 véhicules dans un village de 900 habitants n'est pas suffisant pour un contournement? Il faudrait 30 000 à 40 000 véhicules par jour au minimum, alors qu'à Bulle, avec une moyenne de 16 200 véhicules, et certes des pics à 22 000, cela a suffi pour un contournement. Deux poids deux mesures!

Pour conclure, je soutiendrai le postulat. On demande seulement un rapport et rien d'autre. Ceci permettra de rappeler la motion des députés Thomet/Schorderet, car enfin on pourra connaître des pistes cyclables sur cet axe routier très fréquenté et des enfants qui peuvent aller à vélo, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes intérêts: je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres pourraient être appelés à réaliser les travaux demandés par les postulants.

Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le postulat de nos collègues Gander et Brönnimann. Il reconnaît que le trafic individuel motorisé a fortement augmenté ces dernières années. Des problèmes existent, c'est l'évidence! Le Conseil d'Etat n'a peut-être pas anticipé suffisamment tôt cette problématique, c'est possible. Ce qui est certain, c'est que nos PME et l'économie en général souffrent du manque de fluidité du trafic. Le coût des transports augmente lorsque les véhicules de chantier et ceux servant la logistique de nos entreprises sont bloqués dans les bouchons. Les coûts des transports publics augmentent aussi. Quant à la vitesse commerciale des bus urbains et régionaux, elle baisse au fil des ans.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures et analysé les points chauds de notre canton. Il a priorisé les routes de contournement à réaliser, en tenant compte de leur coût/efficacité. Il a également engagé des moyens pour améliorer l'attractivité des transports publics, même si on peut encore faire mieux, mais cela a aussi un coût. Changer les priorités de réalisation selon l'étude qui a été menée de manière objective serait à notre avis une erreur.

Avant de conclure, j'ai une devinette pour mon collègue Bonny: quelle est la différence entre les enfants de Prez-vers-Noréaz et ceux de Givisiez? Il n'y a pas de différence, ils ne vont pas à vélo non plus. Par contre, à Givisiez, il y a 25 000 véhicules par jour qui traversent. Le groupe libéral-radical arrive aux mêmes conclusions que le Conseil d'Etat et rejettera le postulat à sa très grande majorité et vous demande d'en faire de même.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le postulat déposé par nos collègues Gander/Brönnimann nous rappelle l'importance de la liaison entre les routes nationales 1 et 12. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne qu'il est sensible au développement démographique du canton, dont l'une des conséquences est une augmentation importante de la circu-

lation sur de nombreuses routes cantonales. Cette croissance est un souci avéré. C'est pourquoi, en septembre 2013, un crédit d'engagement a été octroyé pour procéder à une analyse et des études. Lors de l'analyse des routes de contournement, le contournement de Prez-vers-Noréaz a été classé en catégorie 2, ce qui n'en fait pas une priorité. Le BPA est arrivé à la conclusion qu'il n'existait pas de points noirs sur ce tronçon, tout en proposant néanmoins des mesures afin d'améliorer certains défauts, notamment la traversée de Grandsivaz. Le Conseil d'Etat informe également qu'il serait approprié d'assainir et d'améliorer les secteurs problématiques en tenant compte de la mobilité douce et du trafic agricole. Le Service de la mobilité va effectuer une analyse détaillée, afin d'identifier les manques et définir les besoins d'aménagement. En novembre 2013, suite à un référendum demandé par l'UDC, le peuple s'est prononcé sur l'augmentation du prix de la vignette qui, en cas d'acceptation, aurait permis à la Confédération d'entretenir et d'améliorer 400 km de routes cantonales. La liaison entre la route nationale 1 et 12 en faisait partie. Le peuple a répondu par la négative. De ce fait, la route Matran-Payerne ne fait pas partie du réseau complémentaire et l'Etat de Fribourg ne touche aucune contribution fédérale. En l'état, le groupe socialiste rejettera à sa grande majorité ce postulat. De notre point de vue, le problème urgent de ce tronçon est la jonction autoroutière de Matran. Nous invitons le Conseil d'Etat à faire pression auprès de l'OFROU, afin qu'il prenne rapidement des mesures pour améliorer la fluidité de ce secteur. Dans ce contexte, il est certain que le canton devra apporter sa contribution financière à ces améliorations.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat unserer beiden Kollegen Brönnimann und Gander ausführlich diskutiert. Es ist unbestritten, dass verschiedene Kantonalstrassen – auch Dorfdurchfahrten – das heutige Verkehrsaufkommen kaum mehr schlucken können. Aus diesem Grund sind denn auch verschiedene Studien im Gang. Diese Studien haben aber einen rollenden Horizont und je nach Entwicklung der Regionen und damit des Verkehrs auf den verschiedenen Strassenachsen können Ansichten, Einsichten, Visionen oder Forderungen auftauchen.

Aus diesen Gründen und nicht zuletzt wegen regionalen Aspekten und Prioritäten, die eben anders gesetzt werden, wird unsere Fraktion das Postulat mehrheitlich unterstützen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Il est indéniable que les tronçons routiers deviennent, suivant où, quasiment impossibles et ceci dans plusieurs régions. Au contraire de mon ami Claude Chassot, je soutiendrai ce postulat.

Par contre, M. le Député Gander, jusqu'au moment où le tronçon Matran-Payerne sera mis en circulation normale, avec deux ou trois voies, lorsque vous descendez au cortège des Brandons de Payerne, gaffez-vous. Il y a un radar dans le bois!

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis le syndic de la commune d'Avry, commune traversée par un flux continu du trafic inter-autoroutier. Avec ce postulat, nous sommes face à une population qui en a assez de ces milliers de voitures qui traversent pare-chocs contre pare-chocs

leur localité. C'est le développement démographique répond le Conseil d'Etat. Bien! Le constat est là. Que fait-on pour ces nuisances? Rien! Des transports publics? Balayer la demande d'introduire des lignes de bus sur ces axes routiers fréquentés. La mobilité douce? A voir, peut-être. Nous sommes au stade de la planification cyclable cantonale qui est actuellement en consultation. La demande d'acquérir des terrains de réserve pour l'élargissement de cette route? Pas de projet, pas de terrain, répond le Conseil d'Etat. Par la suite, nous entendrons, dans quelques années, pas de terrain, pas de projet! Certes, des études ont déjà été faites. Pourtant, on nous en promet encore d'autres qui devront être faites dans le cadre de la révision de la loi sur les routes. Comme un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, à titre personnel, je soutiendrai ce postulat.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mon lien d'intérêt: je suis président de l'Association fribourgeoise du TCS, qui s'est d'ailleurs battue contre l'augmentation de la vignette.

Je tiens à corriger mon collègue Roubaty. La liaison A1-A12 ne faisait absolument pas partie des 380 km de routes cantonales reprises par la Confédération. Seuls 5 km étaient concernés du côté de Ins. Vous avez fait une erreur.

Pour la suite, là où je suis d'accord avec certains de mes collègues, c'est que cette liaison A1-A12 est défailante. Il n'y a pas de bonne liaison A1-A12. On peut prendre du côté de Prez, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui. On peut parler du côté de Belfaux, on peut parler de Courtepin-La Sonnaz ou on peut parler encore de Guin. Il y a à maints endroits des routes d'un autre âge. Le constat est clair. Il y aura de gros investissements à prévoir et à réaliser. En politique, on doit plutôt prévoir. Ce que l'on est en train de faire, à mon avis, c'est poser des emplâtres sur des jambes de bois. Il faut avoir une vision à long terme et une vision stratégique avec une priorisation, une planification et une réalisation. Quand je lis dans le rapport que le Conseil d'Etat dit qu'il faut inciter les automobilistes vers les transports publics et la mobilité douce, je suis d'accord. J'aime bien faire du vélo aussi, mais me rendre au travail à vélo ne va pas être possible. Je vous invite à faire un comptage du nombre de vélos qui empruntent la magnifique piste cyclable entre Matran et Villars-sur-Glâne. Personne ne l'emprunte. Personne ne se rend au travail à vélo. Quand vous dites qu'il faut inciter les automobilistes vers les transports publics je peux comprendre, vers la mobilité douce aussi, mais ce n'est pas la panacée. On n'arrivera pas à mettre tout le monde sur un vélo et tout le monde dans les bus.

Le Conseil d'Etat dit qu'il faut une analyse générale des besoins du réseau cantonal, qui se fera d'ailleurs par le Service de la mobilité. Moi je dis simplement qu'analyser c'est bien, mais décider et réaliser c'est mieux!

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Ich habe jetzt viel gehört. Im Herbst 1969, als ich mich mit meinem Kollegen auf dem Schulweg befand, war er plötzlich tödlich verunfallt – ein Fahrzeug, das ein anderes überholte – und das hat mir ziemlich weh getan. In dieser gleichen Periode waren auf dieser Strasse mehrere Unfälle zu verzeichnen, mit Bussen und im Rothaus wurde auch eine junge Schülerin getötet.

Im Namen der Bevölkerung der betroffenen Gemeinden dieser Region und der alltäglichen Benützer der Strecke Freiburg – Matran – Payerne sind wir und Sie aufgefordert, etwas zu unternehmen. Es wurde schon lange darüber gesprochen, aber nicht viel getan. Nach dem Bau der Brücke von Prez-vers-Noréaz-Grandsivaz wurde nicht viel gemacht. Es ist höchste Zeit, Prioritäten zu setzen. Denken Sie daran, es gibt viel Verkehr, aber die Strasse ist mit wenigen Ausnahmen immer noch die gleiche geblieben.

Eine dritte Spur von Rosé bis zur Umfahrungsstrasse von Prez-vers-Noréaz wäre für uns sehr gut, für uns Landwirte, für die Lastkraftwagen und auch für die Langsamen, die sich auf dieser Strasse bewegen. Um einen Teil meiner Felder zu bewirtschaften, muss ich mit dem Traktor und mit meinen Maschinen diese Blechlawine stoppen, damit ich auf die Strasse komme. Das ist manchmal für mich und für die Automobilisten eine unangenehme Angelegenheit. Sie hupen manchmal und ich lasse sie vorfahren, dann grüssen sie mich – das war Brönnimann auf der Strasse.

Chers amis, il y a quelques temps en arrière, notre ami Patrice Jordan avait baptisé la route de Romont-Mézières «la route de la paille». J'ai bien retenu ceci et vous aussi. Chez nous, il y a les betteraves, les pommes de terre, le maïs, les céréales, la paille, Mesdames et Messieurs! Oui, dernièrement, je me suis retrouvé à la Landesgemeinde Glaris und dann haben sie – auf Schweizerdeutsch – gesagt: «Hochgeachtete liebi Landslüüt: Stemmet dem Poschtulat zue!»

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Dans leur postulat, les députés Gander et Brönnimann demandent principalement deux éléments: que la réalisation d'une route à grand trafic sur le tronçon reliant les autoroute A1 et A12 entre Matran et Payerne et l'augmentation de sa chaussée à trois ou quatre voies soient prises en compte dans le cadre du crédit d'engagement et d'étude pour les années 2014 et 2019; deuxièmement que l'Etat de Fribourg aborde la Confédération afin qu'elle finance une partie de ce projet, qui devrait être classé d'importance supracantonale et même nationale.

Pour le premier point, il y a lieu de préciser que le trafic journalier moyen relevé sur cette route est d'environ 10 000 véhicules par jour. C'est une moyenne, avec naturellement des comptes qui peuvent être plus élevés, mais qui est largement en-dessous de 30 000 à 40 000 véhicules par jour, ce qui est admis pour modifier le type d'infrastructures. L'expérience montre d'ailleurs qu'une telle amélioration de l'offre entraîne de toute manière une augmentation du transport individuel motorisé et ne va pas forcément résoudre toutes les difficultés. Le Conseil d'Etat est sensible aux préoccupations des postulants et à certaines difficultés rencontrées sur le tronçon, mais la proposition ne va pas permettre de régler les difficultés.

Pour ce qui est du deuxième élément, le plan sectoriel de la Confédération prévoit déjà l'intégration du tronçon routier Matran-Payerne dans le réseau complémentaire national, ce qui permettrait au canton de percevoir des contributions fédérales pour son exploitation, son entretien et son aménagement. Le Conseil d'Etat avait même en 2008 demandé qu'il

soit inscrit dans le réseau des routes nationales, mais cette proposition n'avait pas été retenue par la Confédération. Il y a eu une discussion sur l'impact de la vignette autoroutière. Il est vrai que le tronçon en tant que tel n'était pas concerné directement par la vignette autoroutière. Néanmoins, il y a un effet indirect. Suite au rejet par le peuple suisse de l'augmentation du prix de la vignette, l'avenir de l'adaptation du réseau complémentaire, qui ne devait être modifié qu'après l'extension du réseau des routes nationales, n'est pas fixé. On nous avait dit qu'on l'adapterait une fois que l'extension du réseau des routes nationales serait déterminée. Pour le moment, c'est l'incertitude.

La route de contournement de Prez-vers-Noréaz est classée en catégorie 2. Il serait aujourd'hui discutable de vouloir modifier la priorisation qui est prévue dans le projet d'adaptation de ces routes de contournement.

Etant donné que l'intégration en tant que telle de la route Matran-Payerne est déjà prévue dans ce réseau complémentaire national, il n'y a pas besoin de faire une étude et des démarches complémentaires. Le Conseil d'Etat vous invite donc à rejeter ce postulat. Par contre, nous précisons qu'une étude sur l'opportunité du réaménagement de la route sera menée normalement dans le cadre de la révision de la loi sur les routes telle que annoncée.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 39 voix contre 24. Il y a 3 abstentions.
- > L'objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Demont (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg)¹

La Présidente. Ich schlage Ihnen vor, da die Zeit schon sehr fortgeschritten ist, das Mandat, den letzten Punkt in unserer Traktandenliste, auf die Juni-Session zu verlegen. Gibt es Einwände dazu?

Motion d'ordre Andrea Burgener Woeffray Traitement immédiat du mandat 2013-GC-122

Dépôt et développement

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je fais la proposition, par motion d'ordre, de traiter ce sujet encore maintenant ou jeudi ou vendredi. C'est un mandat et par sa nature le mandat a une urgence ou une presque urgence. Puisque le pont de la Poya ne va pas attendre pour s'ouvrir que nous traitions ce mandat, je vous demande de le traiter aujourd'hui encore. J'aimerais aussi aller manger, mais je vois l'urgence, à moins que le Conseil d'Etat ait une petite fenêtre pour venir siéger demain ou vendredi. Je fais donc une motion d'ordre.

La Présidente. Frau Grossrätin Burgener, ich muss Ihnen leider mitteilen, dass Herr Staatsrat Ropraz morgen Donnerstag und am Freitag nicht verfügbar ist.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Dann halte ich meine Motion d'ordre aufrecht, dass wir es jetzt behandeln.

La Présidente. Wir stimmen über diese Motion d'ordre ab.

- > Au vote la motion d'ordre obtient 26 voix en sa faveur contre 23; il y a 4 abstentions. Toutefois, le quorum (56 membres présents) n'étant plus atteint, le Grand Conseil ne peut délibérer valablement; par conséquent ce vote n'est pas valable.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV,

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2013, BGC p. 2506; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2014, BGC pp. 1118ss.

PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 26.

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 23.

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 4.

La Présidente. Leider ist diese Abstimmung ungültig. Wir haben das Quorum nicht mehr erreicht. Ich muss Ihnen leider mitteilen, dass wir die Sitzung hier schliessen müssen.

—

Elections ordinaires

Résultats de scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de Bettina Hürlimann

Bulletins distribués: 88; rentrés: 85; blancs: 6; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Walter Stoffel*, par 78 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de Josef Hayoz

Bulletins distribués: 93; rentrés: 86; blancs: 6; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jérôme Delabays*, par 79 voix.

Un membre de la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blancs: 7; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour *M. Romain Castella*, par 82 voix.

Un membre de la Commission des affaires extérieures en remplacement d'André Schoenenweid

Bulletins distribués: 88; rentrés: 83; blancs: 12; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu pour la fin de la législature *M. Laurent Dietrich*, par 67 voix.

Il y a 4 voix éparses.

—

- La séance est levée à 12 h 35.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—